

ENQUETE SUR LA QUALITE DE L'HABITAT –
EVOLUTION DES INDICES DE SALUBRITE ET
DE QUALITE ENTRE 2006 ET 2012

AVRIL 2014

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source :

Cassilde, S. (2014), « Enquêtes sur la qualité de l'habitat – Evolution des indices de salubrité et de qualité entre 2006 et 2012 », Centre d'Etudes en Habitat Durable, *Cahier d'Etudes et de Recherches / 2014-02*, Charleroi, 48 pages.

Editeur responsable C.E.H.D. : Sébastien Pradella, Directeur

CEHD asbl

Rue de Turenne, 2-4

6000 Charleroi

Belgique

Tél. : +32 (0)71 20 56 00

e-mail : information@cehd.be

<http://www.cehd.be>

Cette publication est disponible par téléchargement sur le site du CEHD.

Avec
le soutien de la



Wallonie

Table des matières

Introduction	5
1. Répartition et évolution des indices de salubrité et de qualité entre 2006-2007 et 2012-2013	7
1.1. L'indice de salubrité	7
1.1.1. Dans l'EQH 2006-2007 comme dans l'EQH 2012-2013, la plus grande partie des ménages bénéficie d'un très bon niveau de salubrité	7
1.1.2. Une amélioration mesurée de la salubrité	7
1.1.3. ... et résultant d'évolutions hétérogènes critère par critère	8
1.2. L'indice de qualité	8
1.2.1. Dans l'EQH 2006-2007 comme dans l'EQH 2012-2013, le niveau de qualité est plutôt moyen	8
1.2.2. Peut-on parler d'une amélioration de l'indice de qualité ?	9
2. Salubrité et qualité sont-elles liées au type de logement et à l'époque de construction ?	10
2.1. Toujours plus de maisons quatre façades	10
2.2. Une amélioration de la situation des ménages en appartements	10
2.3. Une évolution hétérogène de la salubrité des maisons selon le nombre de façades	12
2.4. Salubrité et époque de construction : un lien complexe ?	14
3. La salubrité et la qualité sous l'angle du statut et de la durée d'occupation du logement	16
3.1. Une diminution de la proportion de ménages propriétaires	16
3.2. Malgré une amélioration de la situation des ménages locataires, les ménages propriétaires bénéficient d'un niveau de salubrité plus élevé	17
3.3. Bailleur public, bailleur privé : statu quo versus amélioration	18
3.4. Une remise en cause de la linéarité entre durée d'occupation et niveau de salubrité du logement ?	19
4. Dans quelle mesure la satisfaction et l'envie de déménager sont liées à la salubrité ou à la qualité ?	23
4.1. Une même répartition de la satisfaction tandis que l'envie de déménager diminue	23
4.2. Degré de satisfaction et salubrité du logement : des changements au cours des cinq dernières années ? ...	23
4.3. Bénéficier d'un très bon niveau de salubrité et avoir quand même envie de déménager	25
5. La salubrité et la qualité sous l'angle des caractéristiques du chef de ménage	27
5.1. Moins de chefs de ménage féminins, plus de chefs de ménage actifs à temps plein et maintien de la prépondérance des chefs de ménage inactifs	27
5.2. Des évolutions différenciées selon le genre du chef de ménage	28
5.3. Y a-t-il un lien entre la situation professionnelle du chef de ménage et la salubrité ou la qualité du logement occupé ?	30
5.4. Nationalité du chef de ménage et répartition des indices de salubrité et de qualité : une absence de lien	32
6. La salubrité et la qualité sous l'angle des caractéristiques du ménage	34
6.1. Une augmentation du handicap au sein des ménages	34
6.2. Les ménages comportant une ou plusieurs personnes handicapées disposent d'une moins bonne salubrité que les autres ménages	35
6.3. Une amélioration de la situation des ménages monoparentaux en termes de salubrité	37
6.4. La situation des familles nombreuses s'éloigne de celle des autres familles	39
Conclusion	42
Références	43

Etudes, rapports et lois	43
Documents techniques	43
Annexes	44
Annexe 1	44
Annexe 2	46

Les éléments présentés dans la présente publication découlent d'analyses réalisées à partir des deux dernières Enquêtes sur la Qualité de l'Habitat (EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013). Pour la construction des indices, merci de consulter les documents techniques CEHD suivants : DT 2013-01 et DT 2013-02. Pour la construction des variables sociodémographiques et logement comparables, merci de consulter le document technique CEHD suivant : DT 2014-04. Les erreurs et omissions sont de la seule responsabilité de l'auteur.

Publication réalisée par :

Stéphanie Cassilde

Analyses terminées le 05 mars 2014.

Introduction

Les Enquêtes sur la Qualité de l'Habitat en Wallonie 2006-2007 et 2012-2013 (respectivement nommée EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013 dans la suite du texte ; cf. Encadré 1) se situent dans le prolongement des enquêtes du même genre réalisées par l'Institut National du Logement (1961-1962, 1971-1972 et 1981-1982) puis par la Région wallonne (1994-1995). Il s'agit de suivre l'état des logements occupés par les ménages privés en Wallonie, ainsi que l'évolution des modes d'habitat de ces ménages. Après une présentation synthétique des résultats clés (Anfrue *et al.*, 2014), le Centre d'Etudes en Habitat Durable se focalise sur des études thématiques permettant d'approfondir certains aspects de l'habitat en Wallonie. Le présent Cahier d'Etudes et de Recherches est consacré à l'évolution des indices de salubrité et de qualité entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013.

Les résultats clés de l'EQH 2012-2013 (Anfrue *et al.*, 2014) indiquent que les logements occupés par les ménages privés sont majoritairement en bon état : l'état des toitures est très majoritairement sans défaut, tout comme l'état des murs extérieurs. De la même manière, l'humidité est majoritairement absente des logements occupés par les ménages wallons, les installations électriques sont majoritairement exemptes de problèmes de sécurité et la majorité des salles de bain sont équipées d'une ventilation (*ibidem*). Enfin, une majorité des ménages privés en Wallonie ne sont pas touchés par des nuisances sonores ou environnementales (*idem*).

Le fait d'aborder critère par critère la salubrité et la qualité ne permet pas d'indiquer si les ménages occupant les logements avec une toiture sans défaut bénéficient également de murs extérieurs sans défaut ainsi que, globalement, d'un bon état de leur logement sous l'angle des autres critères de qualité et de salubrité. Autrement dit, sous un angle global, les ménages wallons habitent-ils dans des logements plutôt en bon ou en mauvais état ? Par ailleurs, comment ont évolué la salubrité et la qualité au cours des cinq dernières années ?

Pour répondre à ces questions, nous nous focalisons sur une approche synthétique de la salubrité et de la qualité en nous situant dans le prolongement des indices de salubrité et de qualité construits lors de l'édition 2006-2007 de l'Enquête sur la Qualité de l'Habitat (Monnier *et al.*, 2007)¹. D'une part, cela permet de dresser une image plus complète, mais aussi plus nuancée, de la salubrité et de la qualité des logements occupés en Wallonie : les indices de salubrité et de qualité comporte chacun cinq catégories (très bon, bon, moyen, mauvais, très mauvais). D'autre part, calculer des indices de salubrité et de qualité comparables entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013 (cf. Annexe 1 et Annexe 2) permet de suivre leur évolution au cours des cinq dernières années. Afin de mener la comparabilité jusqu'au bout, les variables sociodémographiques et de logement utilisées dans la présente publication sont également construites de manière comparable². La comparabilité des indices est commentée en annexe ainsi que dans la documentation technique afférente.

L'indice de salubrité prend en compte les critères de salubrité sous deux angles : celui du bâtiment dans lequel est situé le logement (stabilité de la charpente, état global de la toiture, état global des murs extérieurs, stabilité du plancher) et celui du logement lui-même (présence d'éclairage naturel, absence d'humidité, présence d'une ventilation dans la cuisine et dans la salle de bain, validité de l'installation électrique)³. L'indice de qualité prend en compte l'indice de salubrité, l'équipement thermique du logement (isolation de la toiture, des murs et des baies extérieures, type de chauffage central) et l'absence de nuisances en termes de bruits et d'environnement⁴.

L'échantillon d'étude concerne les ménages privés pour lesquels l'ensemble des éléments permettant de calculer les indices sont disponibles, soit de 80% à 90% de l'échantillon total (cf. Encadré 1).

¹ Le détail de la construction de ces deux indices pour l'EQH 2006-2007 figure dans le DT 2013-01.

² Le détail de la construction des variables sociodémographiques et de logement comparables figure dans le DT 2014-04.

³ Le détail de la construction de l'indice de salubrité comparable figure dans le DT 2013-02.

⁴ Le détail de la construction de l'indice de qualité comparable figure dans le DT 2013-02.

Encadré 1 – Sources des données et méthodologie

Les Enquêtes sur la Qualité de l'Habitat en Wallonie 2006-2007 et 2012-2013 (respectivement EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013) ont été commanditées par le Service Public de la Wallonie (Direction Générale Opérationnelle 4 – Aménagement du Territoire, Logement, Energie et Patrimoine).

Ces deux enquêtes ont respectivement été conduites sur le terrain par la société SONECOM-sprl entre mai 2006 et avril 2007, et par la société TNS DiMarso entre novembre 2012 et juillet 2013. Les deux enquêtes furent réalisées au moyen de questionnaires en face-à-face auprès d'un échantillon représentatif des ménages wallons habitant dans un logement particulier. Les ménages sans logement ainsi que les ménages en institution collective ne sont donc pas approchés. L'échantillon final de l'EQH 2006-2007 se compose de 6020 ménages privés ; l'échantillon final de l'EQH 2012-2013 se compose de 6018 ménages privés. Une variable de pondération est utilisée de manière systématique.

Pour la présente publication, le champ d'étude retenu est les ménages privés pour lesquels l'ensemble des informations nécessaires au calcul des indices de salubrité ou des indices de qualité sont disponibles. L'échantillon d'étude se compose donc de :

- 5.559 observations pour l'indice de salubrité calculé pour l'EQH 2006-2007 ;
- 5.638 observations pour l'indice de salubrité calculé pour l'EQH 2012-2013 ;
- 4.963 observations pour l'indice de qualité calculé pour l'EQH 2006-2007 ;
- 4.928 observations pour l'indice de qualité calculé pour l'EQH 2012-2013.

Cela signifie que 6% à 20% des observations de l'EQH 2006-2007 et de l'EQH 2012-2013 doivent être retirées car l'un des critères nécessaires au calcul de l'indice de salubrité ou de l'indice de qualité n'est pas renseigné. Dans ces conditions, les échantillons d'étude peuvent-ils être considérés comme représentatifs ? Pour appréhender cette question, nous avons comparé la répartition de chaque variable sociodémographique dans l'ensemble de l'EQH 2006-2007 avec la répartition de chacune de ces mêmes variables dans chacun des deux échantillons d'étude de l'EQH 2006-2007. Nous avons procédé de même pour l'EQH 2012-2013, en comparant la répartition de chaque variable sociodémographique dans l'ensemble de l'EQH 2012-2013 avec leur répartition dans chacun des deux échantillons d'étude. La répartition de chaque variable logement fut également appréhendée sous cet angle comparatif. Suite à ces comparaisons, il apparaît que les échantillons d'étude pour l'indice de salubrité demeurent représentatifs quelle que soit l'année d'enquête. En revanche, la répartition de certaines variables sociodémographiques et de logement dans les échantillons d'étude pour l'indice de qualité n'est pas statistiquement similaire à celle observée dans l'EQH 2006-2007 et dans l'EQH 2012-2013⁵. Face à ce constat, d'une part, nous considérons la présentation globale de l'indice de qualité sous un angle qualitatif plutôt qu'en termes d'inférence. D'autre part, nous ne présentons pas les croisements de l'indice de qualité avec les variables sociodémographiques et logement dont la répartition dans l'échantillon d'étude est statistiquement différente de celle constatée dans l'EQH 2006-2007 et dans l'EQH 2012-2013⁶. L'interprétation de ces croisements reste soumise à une appréciation plutôt qualitative du niveau de qualité.

Les résultats présentés reposent sur des statistiques descriptives ayant fait l'objet de vérifications spécifiques (en l'occurrence, de tests de différence de proportions et de moyennes), afin de déterminer si les différences observées sont bien des différences « réelles » (significatives statistiquement) ou si les écarts observés ne sont en fait pas si importants que cela (différences non significatives statistiquement). Les résultats permettent de décrire la situation, sans pour autant permettre d'établir des liens de causalité : il sera ainsi possible d'affirmer que « concernant les logements dont l'indice de salubrité est « très bon », la proportion de ménages comportant une ou plusieurs personnes handicapées **est plus élevée** que celle de ménages n'en comportant pas », mais il ne sera pas possible d'avancer que « le fait qu'un ménage comporte une ou plusieurs personnes handicapées **implique** de bénéficier d'une meilleure salubrité que les

⁵ Cela concerne la répartition du statut d'occupation du logement, le type de bailleur, le degré de satisfaction et le nombre de façades de la maison unifamiliale.

⁶ Nous présentons donc uniquement les croisements de l'indice de qualité avec la durée d'occupation du logement, l'envie de déménager ou non, le type de logement, l'époque de construction du logement, les caractéristiques du chef de ménage (sexe, nationalité, situation professionnelle) et certaines particularités de la composition du ménage (présence d'une ou plusieurs personnes handicapées, famille monoparentale avec enfant(s) mineur(s), famille nombreuse avec enfants mineurs).

ménages ne comportant aucune personne handicapée ».

1. Répartition et évolution des indices de salubrité et de qualité entre 2006-2007 et 2012-2013

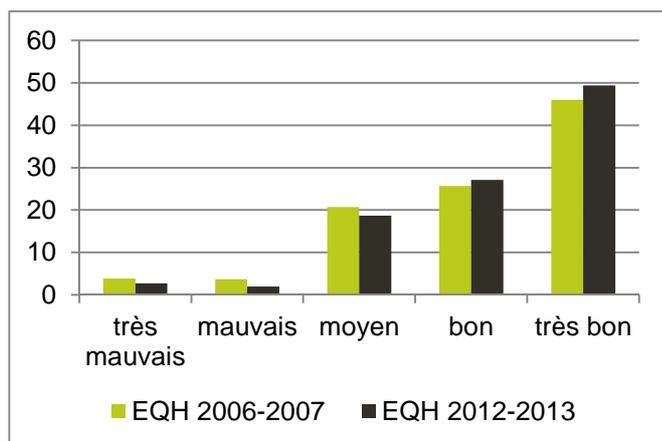
1.1. L'indice de salubrité

1.1.1. Dans l'EQH 2006-2007 comme dans l'EQH 2012-2013, la plus grande partie des ménages bénéficie d'un très bon niveau de salubrité

L'indice de salubrité a pu être calculé pour 92,3% des ménages privés wallons dans l'EQH 2006-2007 et pour 93,7% de ces ménages dans l'EQH 2012-2013, qui composent donc notre échantillon d'étude pour chaque enquête.

Près de la moitié des ménages de l'échantillon d'étude habitent dans un logement qualifié de « très bon » en termes de salubrité, soit 46% des ménages privés wallons dans l'EQH 2006-2007 et 49,4% de ces ménages dans l'EQH 2012-2013 (cf. Graphique 1). Puis, un peu plus du quart des ménages de l'échantillon d'étude habitent dans un logement qualifié de « bon » (respectivement 25,7% et 27,1% dans chaque enquête) et près du cinquième dans un logement qualifié de « moyen » (respectivement 20,7% et 18,7% pour chaque enquête). Les ménages privés résidant en Wallonie et qui habitent dans un logement qualifié de « mauvais » ou de « très mauvais » en termes de salubrité sont statistiquement minoritaires, en ce sens qu'ils représentent moins de 4% de l'échantillon d'étude.

Graphique 1 - Répartition de l'indice de salubrité



Source : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (respectivement, n=5.559 et n=5.638 pour l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013).

Nota bene : la modalité « ne sait pas » du statut d'occupation du logement n'est pas représentée sur le graphique.

1.1.2. Une amélioration mesurée de la salubrité...

Globalement, on constate une amélioration mesurée de la salubrité des logements occupés par les ménages wallons privés (cf. Graphique 1). Cette amélioration provient à la fois d'une diminution de la proportion de ménages habitant un logement dont la salubrité est très mauvaise, mauvaise ou moyenne, et d'une augmentation de la proportion des ménages habitant un logement dont la salubrité est très bonne.

Concernant la diminution pour les niveaux les plus faibles de salubrité, la proportion de ménages privés habitant dans un logement qualifié de « très mauvais » en termes de salubrité passe de 3,9% à 2,7% de l'échantillon d'étude entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013. Pour les ménages habitant dans un

logement qualifié de « mauvais » en termes de salubrité, leur proportion passe de 3,7% à 2% de l'échantillon d'étude entre les deux enquêtes. La diminution observée pour un niveau moyen de salubrité est également statistiquement significative, tout comme l'augmentation constatée pour la catégorie la plus élevée en termes de salubrité.

1.1.3. ... et résultant d'évolutions hétérogènes critère par critère

Outre une certaine inertie des caractéristiques globales d'un parc de logements à l'échelle d'une région, impliquant des évolutions temporelles mesurées, les critères de salubrité composant l'indice de salubrité n'évoluent pas tous dans le même sens (cf. Tableau 1).

Ainsi, on observe une amélioration en termes de salubrité du bâtiment⁷, d'éclairage naturel et concernant la présence de ventilation dans les salles de bain. En moyenne, l'indice de salubrité spécifique au bâtiment a augmenté d'un point, en passant de 30,7 à 31,7 (pour un maximum de 35), entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013. La proportion de ménages privés habitant un logement dont l'éclairage naturel est très faible dans au moins deux pièces d'habitation ou absent dans au moins une pièce passe de 9,7% à 5,1% entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013 ; leur proportion passe de 9,3% à 5,1% entre les deux enquêtes lorsque l'éclairage naturel est très faible dans une seule pièce d'habitation. Inversement, la proportion de ménages privés habitant dans un logement dont toutes les pièces bénéficient d'éclairage naturel passe de 81% à 89,9% entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013. Cette amélioration est d'autant plus robuste que la manière de comptabiliser les défauts d'éclairage naturel est plus sévère dans l'EQH 2012-2013 que dans l'EQH 2006-2007. En effet, la présence ou l'absence d'éclairage naturel peut être renseignée pour un maximum de dix pièces dans l'EQH 2006-2007, tandis qu'elle est renseignée pour toutes les pièces du logement dans l'EQH 2012-2013. Concernant la ventilation dans les salles de bain, la proportion de ménages sans ventilation diminue de 19,2% à 17,6% de l'échantillon d'étude entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013, ce qui reste tout de même élevé.

Concernant la présence d'humidité dans les logements occupés par les ménages privés de l'échantillon d'étude, on observe un statu quo au cours des cinq dernières années. En 2012-2013, 77% de ces ménages habitent un logement sans aucune pièce humide, 13,6% habitent un logement dont une seule pièce est humide et 9,4% habitent un logement où au moins deux pièces sont humides⁸.

Enfin, on observe une détérioration en termes de dangerosité de l'installation électrique et concernant la présence de ventilation dans la cuisine. La proportion de ménages privés habitant un logement sans ventilation dans la cuisine passe de 2,3% à 4,1% de l'échantillon d'étude entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013. Concernant la dangerosité des installations électriques, la proportion de ménages ne disposant pas d'installation électrique ou disposant d'une installation qualifiée de dangereuse passe de 9,7% à 12,3% entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013. Notons que pour l'EQH 2006-2007 la dangerosité est renseignée de manière directe (l'installation est directement décrite par le répondant comme valable, dangereuse ou absente) tandis que dans l'EQH 2012-2013, elle est renseignée à les items suivants : la présence d'une installation électrique, l'évaluation de l'état de l'installation électrique, le dénombrement des problèmes de sécurité.

1.2. L'indice de qualité

1.2.1. Dans l'EQH 2006-2007 comme dans l'EQH 2012-2013, le niveau de qualité est plutôt moyen

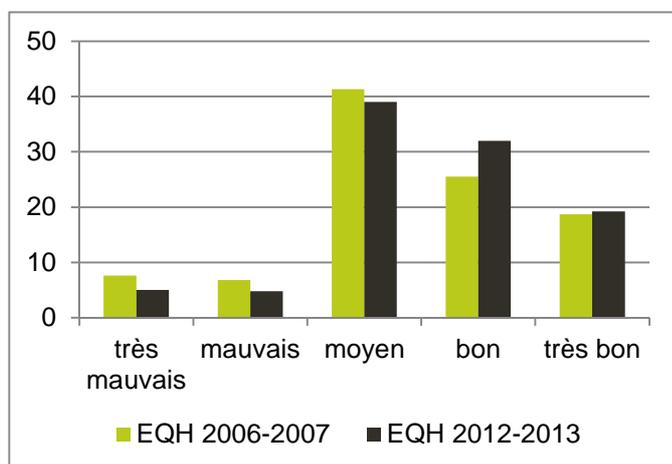
L'indice de qualité a pu être calculé pour 82,4% des ménages privés wallons dans l'EQH 2006-2007 et pour 81,9% de ces ménages dans l'EQH 2012-2013 ; ces ménages composent donc notre échantillon d'étude pour chaque enquête. Dans la mesure où les échantillons d'étude ne sont pas représentatifs, nous présentons les résultats sous un angle qualitatif, quoique chiffrés (cf. Encadré 1, Graphique 2 et Annexe 2).

⁷ Le sous-indice de salubrité du bâtiment se compose des critères de stabilité de la charpente, d'état global de la toiture, d'état global des murs extérieurs et de stabilité du plancher.

⁸ Cette dernière proportion comprend les studios dont l'unique est pièce présente des traces d'humidité, car c'est bien l'intégralité du logement qui est touché.

Sous cet angle, il apparaît que, en Wallonie, les ménages privés de l'échantillon d'étude sont proportionnellement plus nombreux à habiter dans un logement « moyen » en termes de qualité que dans un logement de bonne qualité. La proportion de ménages privés habitant dans un logement de très bonne qualité est encore plus faible. Les ménages privés qui habitent dans un logement qualifié de « mauvais » ou de « très mauvais » en termes de qualité sont proportionnellement les moins nombreux au sein de l'échantillon d'étude.

Graphique 2 - Répartition de l'indice de qualité



Source : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (respectivement, n=5.559 et n=5.638 pour l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013).

Nota bene : la modalité « ne sait pas » du statut d'occupation du logement n'est pas représentée sur le graphique.

1.2.2. Peut-on parler d'une amélioration de l'indice de qualité ?

Toujours sous un angle qualitatif, les proportions de ménages disposant d'un logement « très mauvais », « mauvais » ou « moyen » en termes de qualité diminuent entre l'échantillon d'étude de l'EQH 2006-2007 et celui de l'EQH 2012-2013, tandis que la proportion de ménages disposant d'un logement pouvant être qualifié de bonne qualité augmente. Par ailleurs, l'indice d'équipement du bâtiment et du logement⁹ s'améliore, avec une moyenne passant de 3,30 à 4,62 sur un maximum de 18 (cf. Tableau 2). Il semble donc que la qualité des logements occupés en Wallonie se soit améliorée au cours des cinq dernières années.

Cependant, outre que l'indice de qualité n'a pas pu être calculé pour près de 20% des ménages en Wallonie, on note un résultat surprenant, par son ampleur (une diminution de 16,7 points de pourcentage), sans doute lié au fait que l'évaluation des nuisances sonores et environnementales dans les deux enquêtes n'a pas été effectuée de la même manière. En 2006-2007, on se focalise sur le constat de l'existence ou de l'absence d'une nuisance à proximité du logement occupé. En 2012-2013, on se focalise sur le ressenti des répondants : ont-ils personnellement subi ou non les types de nuisances évoqués. Il est probable que ce glissement d'un constat factuel au constat d'un ressenti soit une composante importante de l'amélioration significative constatée en termes d'exposition aux nuisances sonores et environnementales. La proportion de ménages privés touchés par trois nuisances ou plus passe de 22,6% à 5,9% de l'échantillon d'étude entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013, tandis que la proportion de ménages touchés par une ou deux nuisances passe de 48,2% à 63% de l'échantillon d'étude entre les deux enquêtes.

⁹ Le sous-indice d'équipement du bâtiment et du logement se compose de variables d'isolation thermique (degré de couverture de l'isolation de la toiture, des murs, des baies et fenêtres extérieures) et de l'indication du type de chauffage.

2. Salubrité et qualité sont-elles liées au type de logement et à l'époque de construction ?

2.1. Toujours plus de maisons quatre façades

De manière liminaire, il convient de présenter quelques chiffres clés concernant l'évolution du parc de logements en termes de types de logement, du nombre de façades des maisons unifamiliales et de l'époque de construction du logement. Nous nous situons ici à l'échelle de l'ensemble des ménages privés en Wallonie.

Dans le prolongement des chiffres clés du logement en Wallonie, on constate que, au sein des logements occupés par les ménages privés, la proportion des maisons est significativement plus importante que celle des appartements, que ce soit dans l'EQH 2006-2007 ou dans l'EQH 2012-2013. Entre les deux enquêtes, on constate également que la proportion des ménages privés habitant des maisons augmente (passant de 78,5% à 80,5%) tandis que celles des ménages privés habitant des appartements diminue (passant de 21,2% à 17,8%). Cela est cohérent avec la description du parc wallon (Anfrie *et al.*, 2013 : 15) ainsi qu'avec l'évolution des types de permis de bâtir, au sein desquels les maisons représentent toujours la majorité (57% contre 43% pour des appartements ; *ibidem* : 41) même si la proportion des permis de bâtir pour des appartements a augmenté au cours de la dernière décennie.

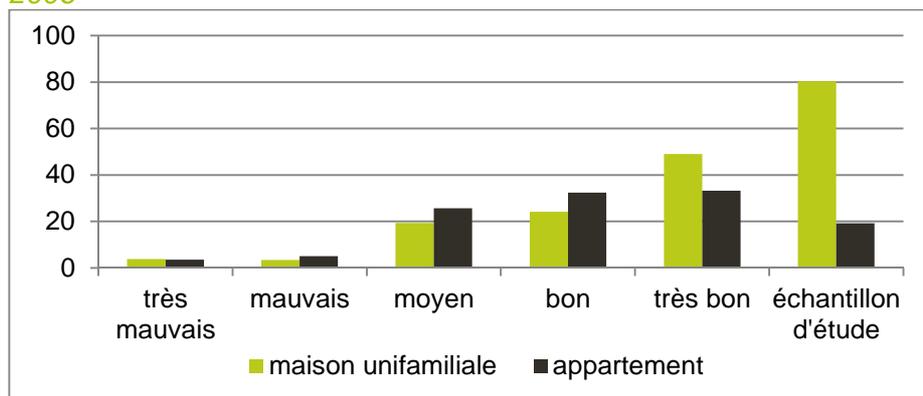
Au sein des maisons unifamiliales, on constate que la proportion de ménages privés wallons habitant dans une maison quatre façades a significativement augmenté entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013, passant de 31,4% à 34,8%. Actuellement, les ménages privés habitant dans des maisons de trois façades sont proportionnellement aussi nombreux que ceux habitant dans des maisons deux façades (respectivement 22,9% et 22,8%). En 2006-2007, les ménages habitant dans des maisons trois façades étaient proportionnellement plus nombreux que ceux habitant dans des maisons deux façades (24,3% contre 22,6%).

Concernant l'époque de construction, les résultats de l'EQH 2006-2007 et de l'EQH 2012-2013 se situent dans le prolongement des chiffres clés du logement en Wallonie (*idem* : 18). Les ménages privés occupant des logements construits entre 1946 et 1970 présentent la proportion la plus importante (respectivement 22,8% et 20,6% pour l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013), tandis que les ménages occupant des logements construits avant 1875 présentent la proportion la moins importante (une diminution de 7,3% et 5,3% entre les deux enquêtes). La proportion de ménages privés occupant des logements construits à partir des années 1990 reste faible malgré une augmentation entre les deux enquêtes, représentant 10,8% dans l'EQH 2006-2007 et 13,9% dans l'EQH 2012-2013.

2.2. Une amélioration de la situation des ménages en appartements

Au sein de l'échantillon d'étude, c'est-à-dire pour les ménages privés pour lesquels l'indice de salubrité est disponible, on constate que le niveau de salubrité s'est amélioré entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013 pour les ménages habitant en appartement (*cf.* Graphique 3 et Graphique 4). En effet, la proportion de ménages habitant un appartement avec un niveau de salubrité moyen ou bon a diminué, passant de 25,7% à 16,9% de l'échantillon d'étude entre les deux enquêtes pour un niveau de salubrité moyen, et de 32,4% à 25,1% de l'échantillon d'étude pour un bon niveau de salubrité. Inversement, et confortant ainsi l'amélioration globale, la proportion de ménages habitant un appartement avec un très bon niveau de salubrité passe de 33,2% à 54,4% entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013.

Graphique 3 – L'indice de salubrité selon le type de logement occupé – 2006



Source : EQH 2006-2007.

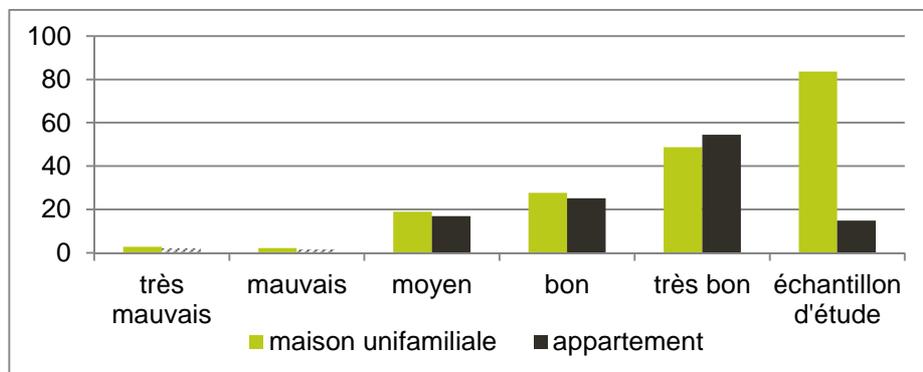
Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.559).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. La modalité « système manquant » concernant le type de logement n'est pas représentée sur le graphique.

La répartition en termes de salubrité des maisons occupées par les ménages est quant à elle plutôt stable entre les deux enquêtes. Seule la proportion de ménages habitant une maison avec un bon niveau de salubrité a augmenté, passant de 24,2% à 27,6% de l'échantillon d'étude de l'EQH 2006-2007 et de l'EQH 2012-2013.

Graphique 4 – L'indice de salubrité selon le type de logement occupé – 2012



Source : EQH 2012-2013.

Calcul : CEHD

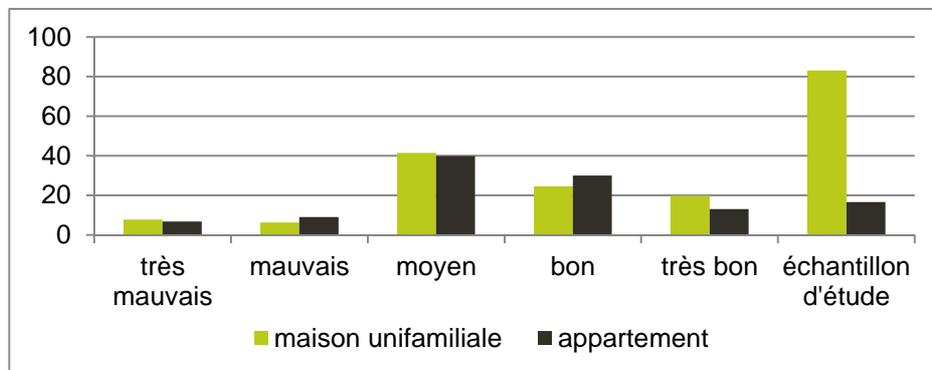
Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.638).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. La modalité « système manquant » concernant le type de logement n'est pas représentée sur le graphique.

Entre les deux enquêtes, on constate donc que la situation des appartements en termes de salubrité parvient à dépasser celle des maisons. D'une part, tandis qu'en 2006-2007 la proportion de ménages occupant un appartement moyennement salubre ou d'une bonne salubrité est significativement plus importante que la proportion de ménages occupant une maison d'un niveau de salubrité moyen ou bon, en 2012-2013 les proportions deviennent équivalentes. D'autre part, tandis que les ménages occupant une maison d'une très bonne salubrité étaient proportionnellement plus nombreux que ceux occupant un appartement d'une très bonne salubrité (49,1% contre 33,2% de l'échantillon d'étude de l'EQH 2006-2007), ils deviennent proportionnellement moins nombreux que les ménages occupant un appartement d'une très bonne salubrité dans l'EQH 2012-2013 (48,7% contre 54,4% de l'échantillon d'étude).

Sous l'angle de l'indice de qualité, on observe également que la situation des ménages habitant en appartement devient meilleure que celles de ménages habitant dans une maison (cf. Graphique 5 et Graphique 6). Actuellement, la proportion de ménages en appartement d'une très bonne qualité est supérieure à celle des ménages habitant une maison de très bonne qualité.

Graphique 5 – L'indice de qualité selon le type de logement – 2006



Source : EQH 2006-2007.

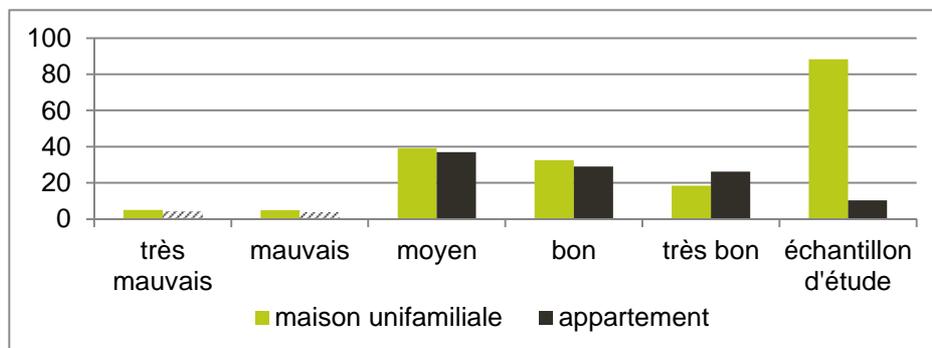
Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.963).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. Les modalités « système manquant » et « autre » concernant le type de logement ne sont pas représentées sur le graphique en raison d'un nombre trop faible d'observations, quelle que soit la catégorie de l'indice de qualité.

La proportion de ménages habitant dans un appartement de mauvaise voire de très mauvaise qualité devient négligeable (moins de 30 ménages pour chaque catégorie de qualité), tandis que la proportion de ménages habitant dans une maison de mauvaise voire de très mauvaise qualité n'est pas encore passée sous ce seuil, et ce malgré une diminution significative entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013.

Graphique 6 – L'indice de qualité selon le type de logement – 2012



Source : EQH 2012-2013.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.928).

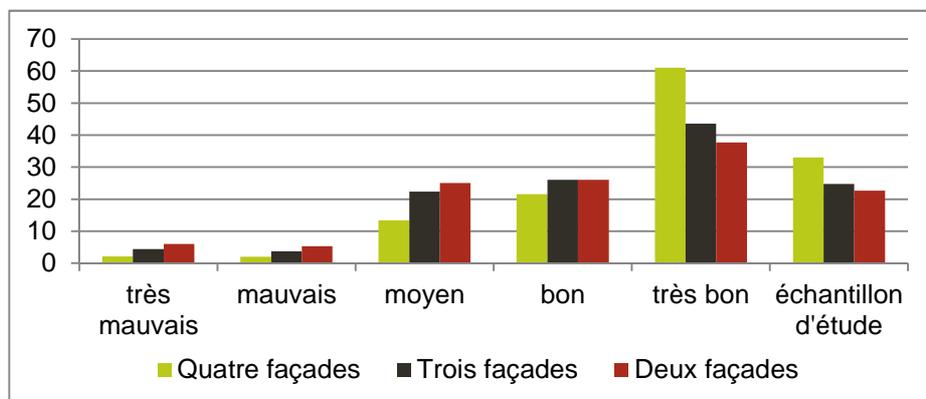
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. La modalité « autre » concernant le type de logement n'est pas représentée sur le graphique en raison d'un nombre trop faible d'observations, quelle que soit la catégorie de l'indice de qualité.

2.3. Une évolution hétérogène de la salubrité des maisons selon le nombre de façades

Au sein des ménages de l'échantillon d'étude qui habitent une maison, on observe des évolutions différentes en termes de salubrité selon le nombre de façades (cf. Graphique 7 et Graphique 8). Concernant les ménages habitant une maison quatre façades, on constate que la proportion de ceux bénéficiant d'un très bon niveau de salubrité diminue, passant de 61% à 56,1% dans l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013, tout

en restant proportionnellement plus nombreux que les ménages habitant une maison deux ou trois façades et bénéficiant d'un très bon niveau de salubrité.

Graphique 7 – L'indice de salubrité selon le nombre de façades – 2006



Source : EQH 2006-2007.

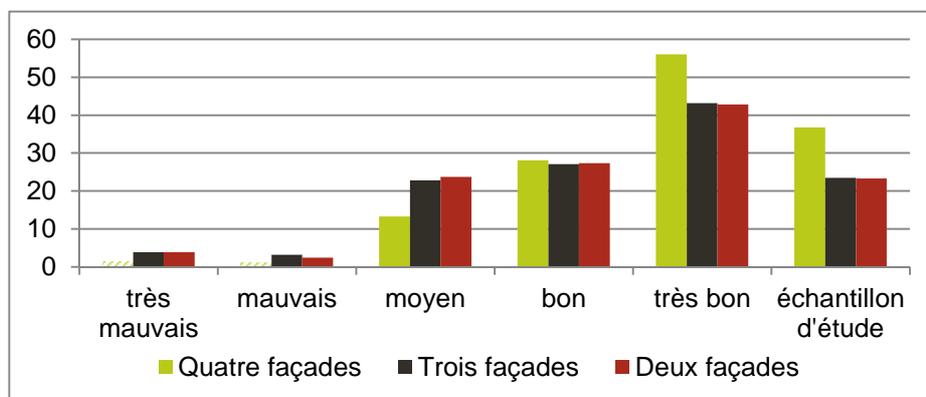
Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.559).

Nota bene : la modalité « système manquant » concernant le nombre de façades n'est pas représentée sur le graphique.

Concernant les ménages habitant une maison deux façades, la proportion de ceux bénéficiant d'un très bon niveau de salubrité a augmenté entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013, rattrapant les ménages habitant une maison trois façades avec un très bon niveau de salubrité. En 2012-2013, 43,2% des ménages habitant une maison de deux façades disposent d'un très bon niveau de salubrité ; 42,8% des ménages habitant une maison trois façades bénéficient d'une très bon niveau de salubrité.

Graphique 8 – L'indice de salubrité selon le nombre de façades – 2012



Source : EQH 2012-2013.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.638).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. La modalité « système manquant » concernant le nombre de façades n'est pas représentée sur le graphique.

La proportion de ménages habitant des maisons avec un bon niveau de salubrité se situe entre 27,1% et 28,1% quel que soit le nombre de façades. Lorsque le niveau de salubrité est mauvais ou très mauvais, leur proportion ne dépasse pas 4%.

2.4. Salubrité et époque de construction : un lien complexe ?

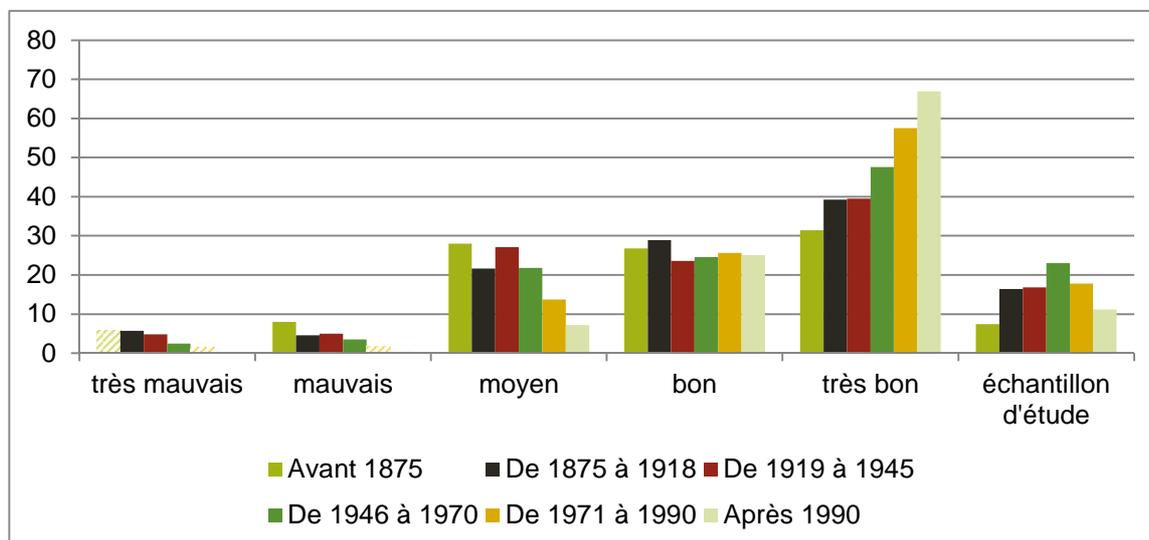
Le lien entre salubrité et époque de construction ne va pas de soi. En effet, des rénovations ou des travaux plus ou moins importants ont pu être réalisés entre l'époque de construction et le moment où une enquête est réalisée. Pour les variables comparables entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013, nous disposons uniquement de l'époque de construction ; la comparabilité n'est pas assurée concernant les rénovations et travaux éventuels. Cependant, ces deux aspects (époque de construction initiale et réalisation de rénovations et travaux) apparaissent tout de même dans les résultats.

Dans les deux enquêtes, on constate que la proportion de ménages privés de l'échantillon d'étude qui bénéficient d'un très bon niveau de salubrité dans leur logement décroît à mesure que l'époque de construction est plus ancienne (cf. Graphique 9 et Graphique 10). Ainsi, la grande majorité des ménages privés de l'échantillon d'étude qui habitent un logement construit après 1990 bénéficient d'un très bon niveau de salubrité (respectivement, 66,9% et 63,5% de ces ménages dans l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013). Puis la proportion de ménages bénéficiant d'une très bonne salubrité diminue à mesure que l'époque de construction de leur logement devient plus ancienne, pour ne concerner qu'environ un tiers lorsqu'il s'agit de ménages privés habitant un logement construit avant 1875 (respectivement, 31,4% et 35,1% dans l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013).

Ce lien linéaire entre l'époque de construction et le niveau de salubrité s'inverse pour les logements dont le niveau de salubrité est moyen. Pour ce niveau de salubrité, ce sont les ménages privés de l'échantillon d'étude qui habitent dans les logements les plus anciens (construits jusqu'en 1945) qui sont proportionnellement les plus nombreux (entre 20% et 28% ; cf. Graphique 9 et Graphique 10). Les ménages privés de l'échantillon d'étude habitant dans un logement construit après 1990 et bénéficiant d'un niveau de salubrité moyen sont proportionnellement peu nombreux (respectivement, cela concerne 7,2% et 8,9% d'entre eux dans l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013).

Entre ces deux époques, les proportions de ménages bénéficiant d'un bon niveau de salubrité sont équivalentes quelle que soit l'époque de construction.

Graphique 9 – L'indice de salubrité selon l'année de construction du logement – 2006



Source : EQH 2006-2007.

Calcul : CEHD

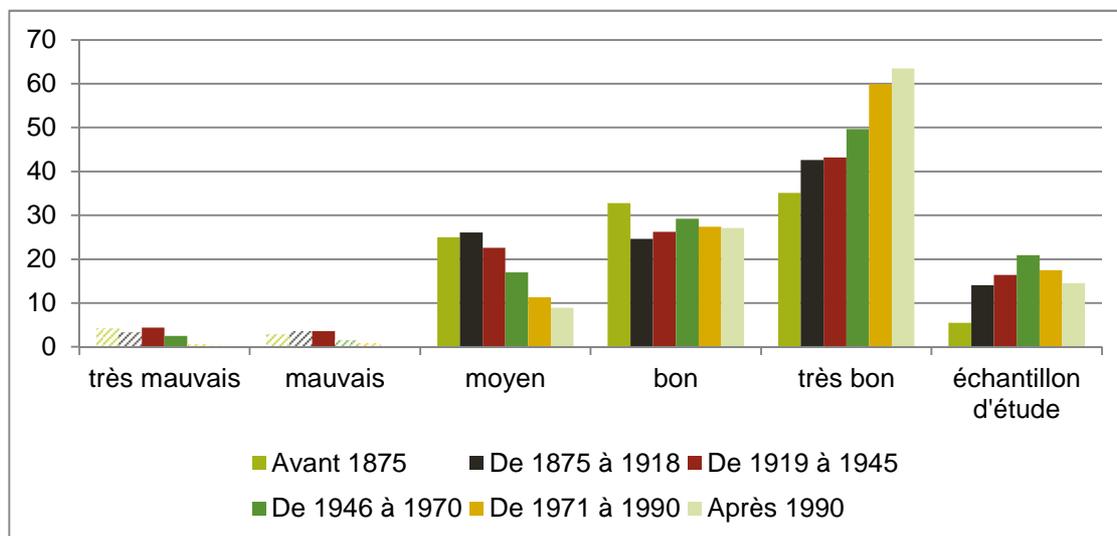
Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.559).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. La modalité « système manquant » concernant l'époque de construction du logement n'est pas représentée sur le graphique.

Entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013, on constate que la proportion de ménages qui habitent dans un logement construit entre 1971 et 1990 et qui bénéficient d'un très bon niveau de salubrité augmente de 57,5% à 59,9%, rattrapant les ménages qui habitent un logement construit après 1990 et donc la salubrité

est très bonne. Cette amélioration est sans doute liée aux rénovations et travaux réalisés dans les logements construits entre 1971 et 1990.

Graphique 10 – L'indice de salubrité selon l'année de construction du logement – 2012



Source : EQH 2012-2013.

Calcul : CEHD

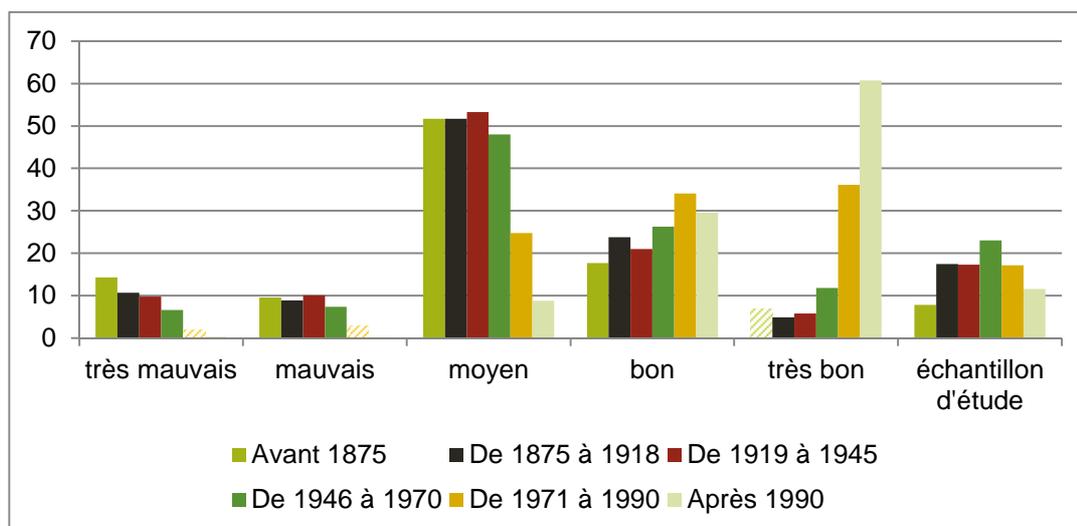
Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.638).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. La modalité « système manquant » concernant l'époque de construction du logement n'est pas représentée sur le graphique.

On constate également une amélioration de l'ensemble de la salubrité du parc des logements occupés par les ménages privés de l'échantillon d'étude, en ce sens que, quelle que soit l'époque de construction, les niveaux de salubrité les plus bas deviennent marginaux. Actuellement, un maximum de 4,4% et de 3,6% des ménages fait face à un indice de salubrité « très mauvais » ou « mauvais », quelle que soit la période de construction du logement.

L'évaluation qualitative de l'évolution de l'indice de qualité présente des résultats similaires à ceux de l'indice de salubrité concernant le lien entre une très bonne qualité et l'époque de construction : la proportion de ménages concernés par une très bonne qualité est plus élevée lorsque le logement est construit après 1990 (cf. Graphique 11 et Graphique 12). En revanche, le lien fait pour l'indice de salubrité entre les travaux et rénovations pour des logements construits entre 1971 et 1990 et une proportion plus importante pour un très bon niveau de salubrité n'apparaît pas ici pour la catégorie « très bon » de l'indice de qualité. Ce point reste à nuancer eu égard au manque de représentativité de l'échantillon d'étude pour l'indice de qualité.

Graphique 11 – L'indice de qualité selon l'époque de construction – 2006



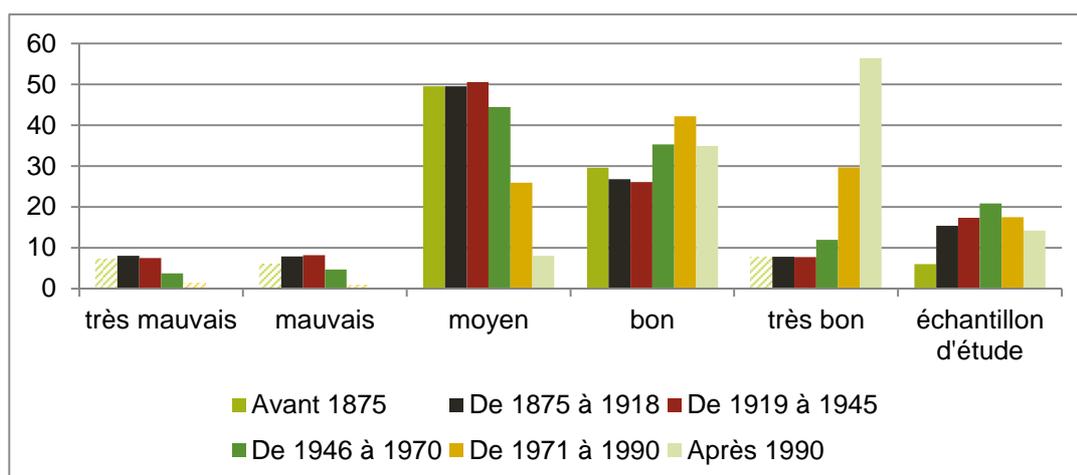
Source : EQH 2006-2007.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.963).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. La modalité « système manquant » concernant l'époque de construction du logement n'est pas représentée sur le graphique.

Graphique 12 – L'indice de qualité selon l'époque de construction – 2012



Source : EQH 2012-2013.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.928).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. La modalité « système manquant » concernant l'époque de construction du logement n'est pas représentée sur le graphique.

3. La salubrité et la qualité sous l'angle du statut et de la durée d'occupation du logement

3.1. Une diminution de la proportion de ménages propriétaires

De manière liminaire, il convient de présenter quelques chiffres clés concernant l'évolution du statut d'occupation des logements, des types de bailleurs et de la durée d'occupation des logements. Nous nous situons ici à l'échelle de l'ensemble des ménages privés wallons.

Au cours des cinq dernières années, la proportion de ménages propriétaires occupants a diminué, passant de 69,2% de l'ensemble des ménages wallons en 2006-2007 à 65,8% de ces ménages en 2012-2013

(cf. Encadré 2). Cette évolution peut résulter de différents facteurs : une accession moins aisée à la propriété pour les jeunes ménages actuellement que par le passé, une sortie du statut de propriétaire pour les ménages en défaut de paiement sévère vis-à-vis de leur crédit hypothécaire, un vieillissement et une mortalité de la population qui touche plutôt les ménages âgés majoritairement propriétaires. Les données actuelles ne nous permettent ni de trancher entre ces pistes, ni de quantifier leur rôle respectif.

Encadré 2 – La variable comparable de statut d'occupation du logement par le ménage

Pour la comparabilité entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013, une modification a dû être introduite concernant la variable de statut d'occupation du logement par le ménage pour la dernière enquête. En effet, pour les résultats clés de l'EQH 2012-2013, la catégorie « fermier ou métayer » est agrégée à celle des propriétaires accédants (Anfrie *et al.*, 2014). Dans l'EQH 2006-2007, cette catégorie n'était pas proposée aux répondants. Aussi, pour la comparabilité, nous avons agrégé la catégorie « fermier ou métayer » de l'EQH 2012-2013 à la modalité « ne sait pas ». Cette modalité est conservée dans le champ défini par l'échantillon d'étude, mais elle n'est pas représentée sur les graphiques en raison d'un nombre trop faible d'observations.

Ainsi définis, les statuts d'occupation du logement se répartissent de la manière suivante à l'échelle de l'ensemble des ménages privés en Wallonie :

Statut d'occupation du ménage	EQH 2006-2007	EQH 2012-2013
Propriétaire	69,2%	65,8%
Locataire	30,2%	33,4%
Ne sait pas	0,6%	0,8%
Nombre d'observations	6020	6018

Source : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013.
Calcul : CEHD
Champ : ensemble des ménages en Wallonie.

L'augmentation de la proportion de ménages locataires en Wallonie, qui passe de 30,2% à 33,4% entre les deux enquêtes sur la qualité de l'habitat, se traduit tant en termes de bailleurs publics que de bailleurs privés, même si les premiers restent proportionnellement plus nombreux que les seconds en termes de parc occupé. En effet, en 2006-2007, 22,3% des ménages ont un bailleur privé et, en 2012-2013, ils sont 24,7%¹⁰. Et en 2006-2007, 5,5% des ménages ont un bailleur public et en 2012-2013 ils sont 8,1%.

Concernant la durée d'occupation du logement en Wallonie, les ménages sont proportionnellement les plus nombreux lorsque la durée d'occupation est d'au moins trente ans, tandis qu'ils sont proportionnellement les moins nombreux pour les durées d'occupation les plus faibles. Au cours des cinq dernières années, on note une augmentation à la fois de l'intervalle de durée d'occupation la plus longue (qui passe de 19,9% des ménages en 2006-2007 à 22,8% des ménages en 2012-2013) et de celui de la durée d'occupation la plus courte (la catégorie « moins d'un an » passe de 2,7% à 5,8% des ménages entre les deux enquêtes).

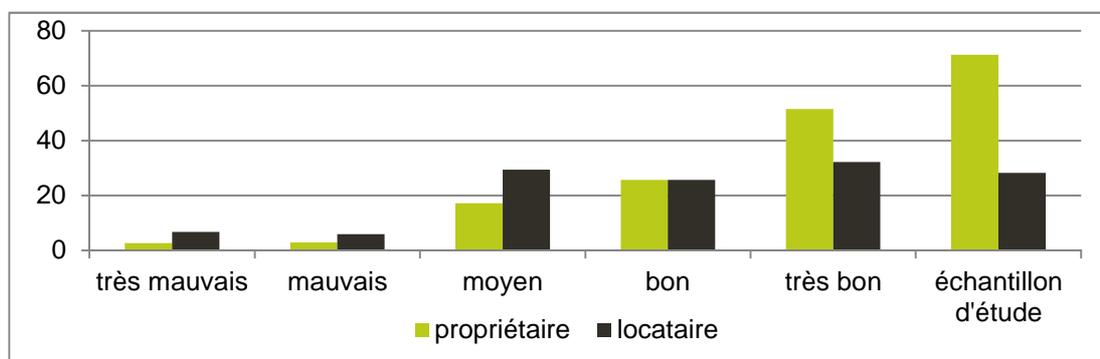
3.2. Malgré une amélioration de la situation des ménages locataires, les ménages propriétaires bénéficient d'un niveau de salubrité plus élevé

Que ce soit en 2006-2007 ou en 2012-2013, la proportion de ménages propriétaires occupant un logement d'un niveau très bon niveau de salubrité est significativement plus élevée que celle de ménages locataires habitant dans un logement d'un très bon niveau de salubrité : respectivement, cela concerne 51,5% contre 32,2% de ces ménages en 2006-2007 (cf. Graphique 13), et 53% contre 41,1% de ces ménages en 2012-2013 (cf. Graphique 14). Pour un bon niveau de salubrité, on retrouve proportionnellement autant de ménages propriétaires que de ménages locataires, soit un peu plus d'un quart, et ce quelle que soit l'année

¹⁰ Le type de bailleur est non renseigné pour 2,4% des ménages en 2006-2007 et 0,6% des ménages en 2012-2013.

d'enquête. Pour un niveau de salubrité moins bon (moyen, mauvais et très mauvais), les proportions de ménages propriétaires sont significativement moins élevées que celles des ménages locataires.

Graphique 13 – L'indice de salubrité selon le statut d'occupation du logement – 2006



Source : EQH 2006-2007.

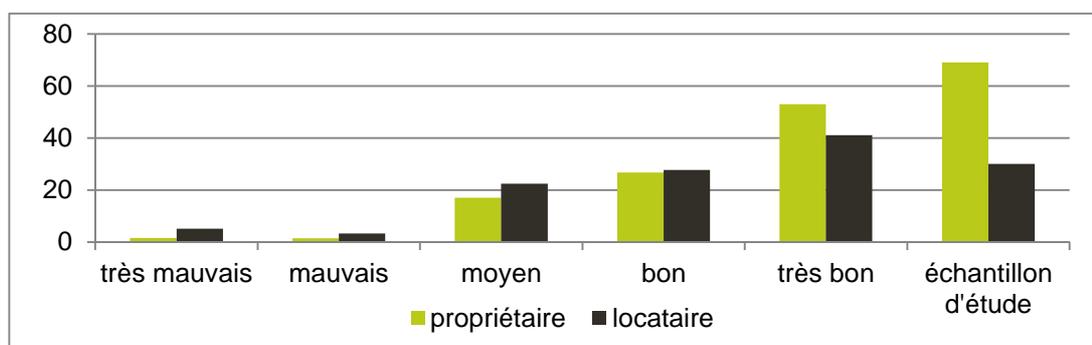
Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.559).

Nota bene : la modalité « ne sait pas » du statut d'occupation du logement n'est pas représentée sur le graphique.

Même si le niveau de salubrité des logements occupés par les ménages propriétaires reste meilleur que celui des logements occupés par les ménages locataires de l'échantillon d'étude, on constate néanmoins une amélioration de la situation des ménages locataires. D'une part, la part des ménages locataires bénéficiant d'un logement d'un très bon niveau de salubrité a fortement augmenté au cours des cinq dernières années : ils ne sont plus que 11,9 points de pourcentage de moins que les ménages propriétaires, contre 19,3 points de pourcentage en 2006-2007. D'autre part, la part des ménages locataires occupant un logement présentant des manquements en termes de salubrité (salubrité moyenne, mauvaise, très mauvaise) diminue de 1,6 à 6,9 points de pourcentage entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013. La part des ménages propriétaires occupant un logement d'une salubrité mauvaise ou très mauvaise a, quant à elle, respectivement diminuée de 1,4 et de 1,1 points de pourcentage entre les deux enquêtes.

Graphique 14 – L'indice de salubrité selon le statut d'occupation du logement – 2012



Source : EQH 2012-2013.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.638).

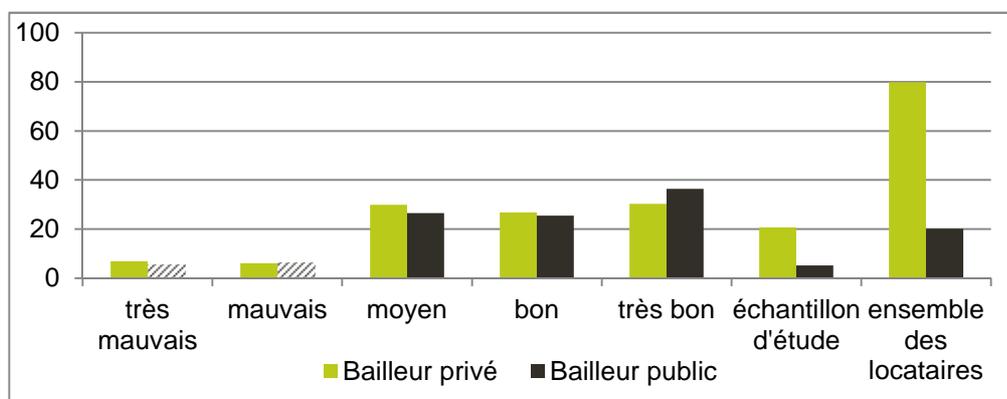
Nota bene : la modalité « ne sait pas » du statut d'occupation du logement n'est pas représentée sur le graphique.

3.3. Bailleur public, bailleur privé : statu quo versus amélioration

En 2006-2007, on constate que la répartition de l'indice de salubrité est similaire pour les ménages locataires ayant un bailleur privé et pour les ménages locataires ayant un bailleur public (cf. Graphique 15). Ainsi, 33,3% des ménages locataires de l'échantillon d'étude qui occupent un logement loué auprès d'un bailleur privé disposent d'un très bon niveau de salubrité, 26,8% bénéficient d'un bon niveau de salubrité, 29,9% sont face à un niveau de salubrité moyen, 6,1% face à une mauvaise salubrité et 6,9% face à une très mauvaise salubrité. Concernant les ménages locataires de l'échantillon d'étude qui habitent dans un logement loué par un bailleur public, 36,4% bénéficient d'un très bon niveau de salubrité, 25,4% d'un bon niveau de salubrité, 26,5% d'un niveau de salubrité moyen ; concernant les niveaux de salubrité « mauvais »

et « très mauvais », le nombre de ménages locataires ayant un bailleur public est chaque fois inférieur à trente dans l'échantillon d'étude (donc trop faible pour en tirer des conclusions).

Graphique 15 – L'indice de salubrité selon le type de bailleur – 2006



Source : EQH 2006-2007.

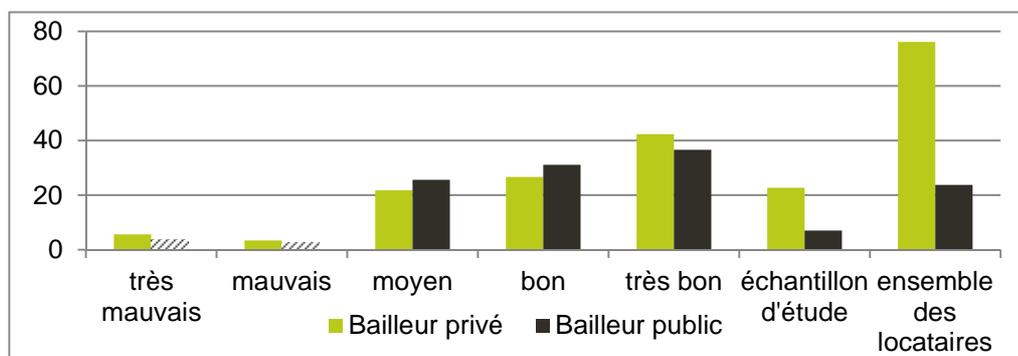
Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.559).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. La modalité « système manquant » concernant le type de bailleur n'est pas représentée sur le graphique.

En 2012-2013, on constate également que la répartition de l'indice de salubrité est similaire pour les ménages locataires ayant un bailleur privé et pour les ménages locataires ayant un bailleur public, sauf pour la catégorie de salubrité « très bon » (cf. Graphique 16). En effet, la proportion de ménages de l'échantillon d'étude ayant un bailleur privé et une très bonne salubrité est de 42,4% contre 36,6% pour les ménages ayant un bailleur public et une très bonne salubrité. Autrement, la part relative des ménages locataires est similaire pour les niveaux de salubrité « bon » et « moyen », que leur bailleur soit public ou privé. Enfin, concernant les niveaux de salubrité « mauvais » et « très mauvais », le nombre de ménages locataires ayant un bailleur public reste à chaque fois inférieur à trente dans l'échantillon d'étude.

Graphique 16 – L'indice de salubrité selon le type de bailleur – 2012



Source : EQH 2012-2013.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.638).

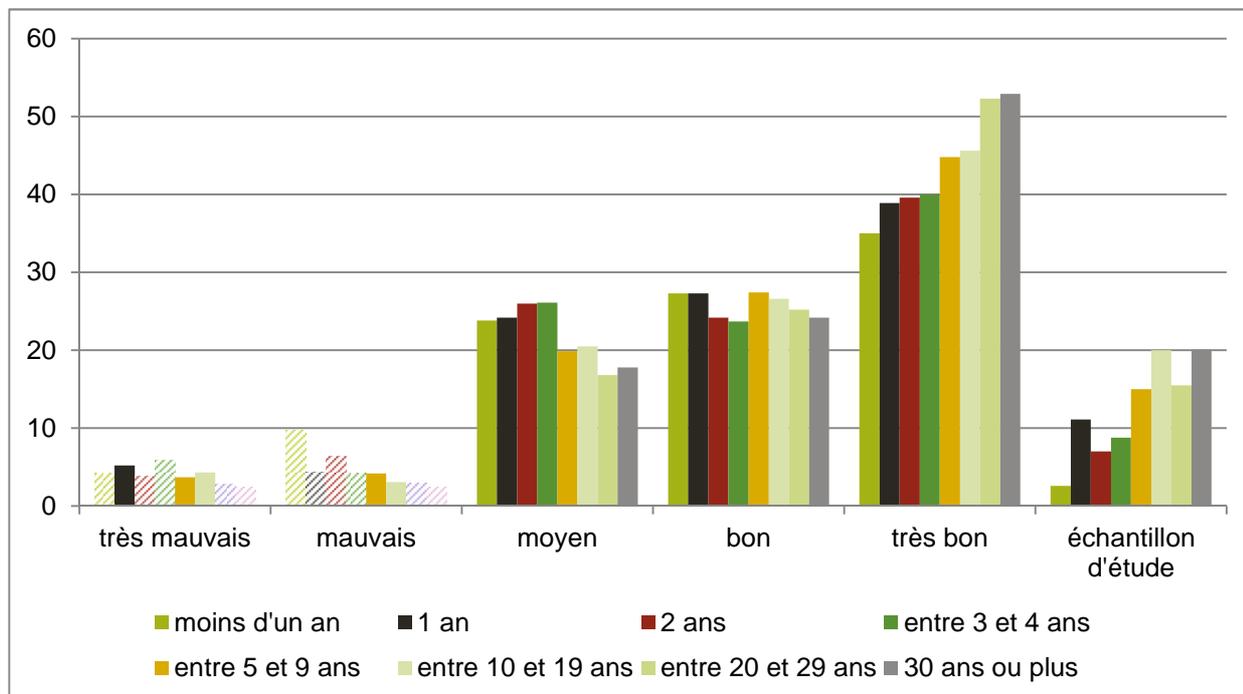
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. La modalité « système manquant » concernant le type de bailleur n'est pas représentée sur le graphique.

3.4. Une remise en cause de la linéarité entre durée d'occupation et niveau de salubrité du logement ?

En 2006-2007, plus la durée d'occupation du logement était longue, plus la proportion de ménages occupant un logement d'une très bonne salubrité est élevée (cf. Graphique 17). En 2012-2013, on ne retrouve plus cette relation linéaire (cf. Graphique 18), notamment en raison de l'augmentation significative de la proportion de ménages ayant récemment emménagé dans un logement d'une très bonne salubrité. Ainsi, la proportion de ménages habitant un logement de très bonne salubrité depuis moins d'un an a gagné 15,2

points de pourcentage par rapport à l'enquête 2006-2007, celle occupant un logement d'une très bonne salubrité depuis un an a gagné 11,1 points de pourcentage ou et celle occupant un tel logement depuis trois à quatre ans a gagné 6,5 points de pourcentage.

Graphique 17 – L'indice de salubrité selon la durée d'occupation du logement – 2006



Source : EQH 2006-2007.

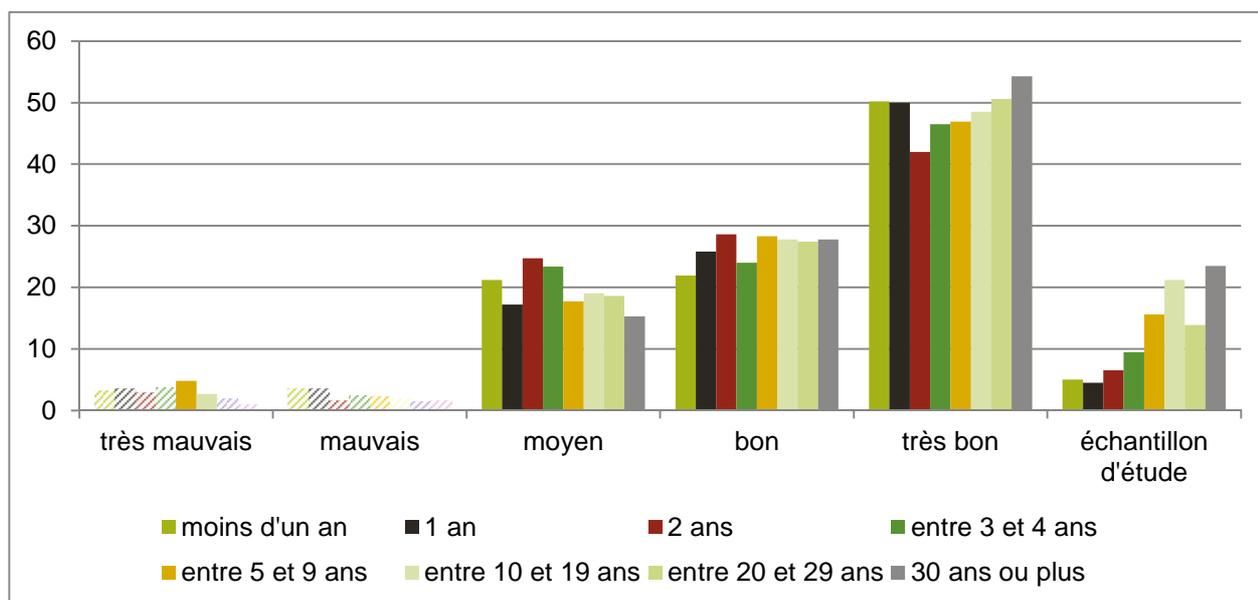
Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.559).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Quelle que soit l'enquête considérée (2006-2007 ou 2012-2013), les tests indiquent que le lien avec l'indice de salubrité est différent lorsque la durée d'occupation du logement est inférieure ou supérieure à cinq années. Lorsque la durée d'occupation est au moins égale à cinq années, les ménages sont proportionnellement d'autant plus nombreux que le niveau de salubrité s'améliore, allant d'un niveau moyen à un très bon niveau. Avant ce seuil de cinq années d'occupation, les proportions de ménages sont équivalentes pour chacune des deux modalités de salubrité suivante : « moyen » et « bon ». Par ailleurs, concernant ces deux modalités, « moyen » et « bon », de l'indice de salubrité, il n'y a pas de différence significative entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013, et ce quelle que soit la durée d'occupation.

Graphique 18 – L'indice de salubrité selon la durée d'occupation du logement – 2012



Source : EQH 2012-2013.

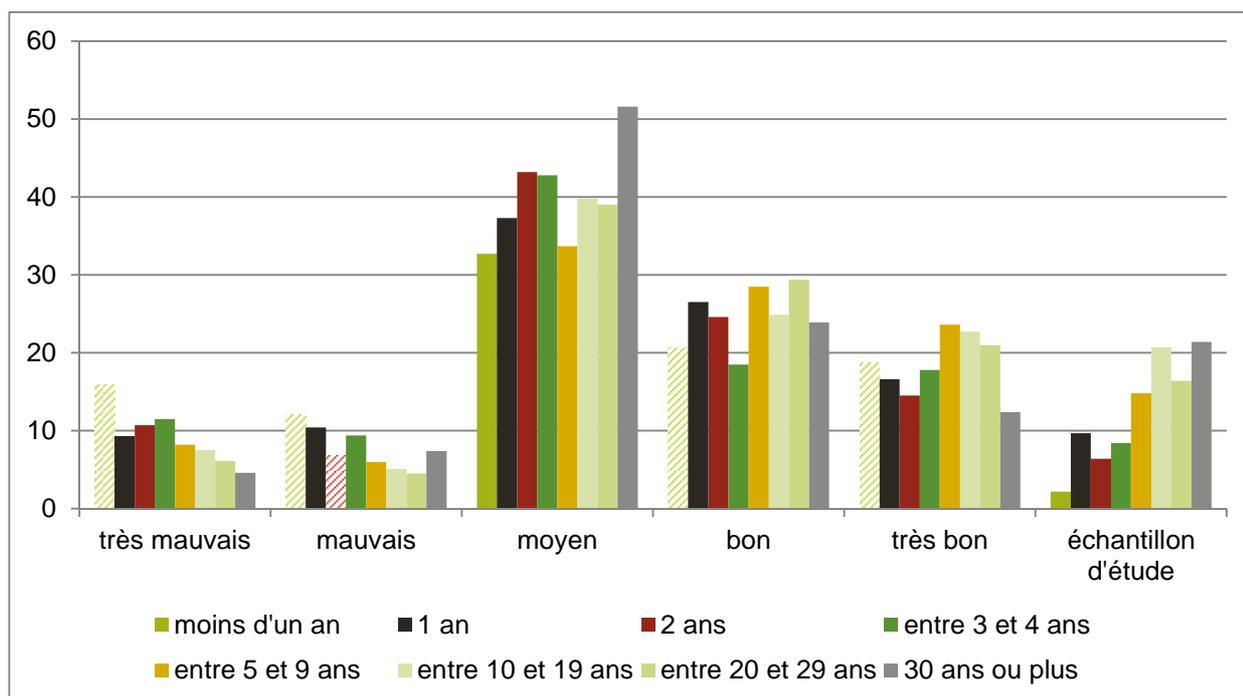
Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5. 638).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. La modalité « ne sait pas » de la durée d'occupation du logement n'est pas représentée sur le graphique.

Dans les deux enquêtes, l'interprétation qualitative de l'indice de qualité souligne que les proportions de ménages sont similaires pour chaque catégorie de qualité, et ce quelle que soit la durée d'occupation du logement (cf. Graphique 19 et Graphique 20). Seules deux proportions se démarquent en 2006-2007 mais celles-ci reviennent dans les ordres de grandeurs des autres durées d'occupation du logement en 2012-2013. La première proportion qui se démarque, un pic, concerne les ménages habitant depuis au moins trente ans dans leur logement et bénéficiant d'un niveau de qualité moyenne : ils sont proportionnellement plus nombreux que les ménages des autres catégories de durée d'occupation pour ce même niveau de qualité. La seconde proportion qui se démarque, un creux, concerne les ménages habitant depuis trois à quatre ans dans leur logement et bénéficiant d'un bon niveau de qualité : ils sont proportionnellement moins nombreux que les ménages des autres catégories de durée d'occupation pour ce même niveau de qualité.

Graphique 19 – L'indice de qualité selon la durée d'occupation du logement – 2006



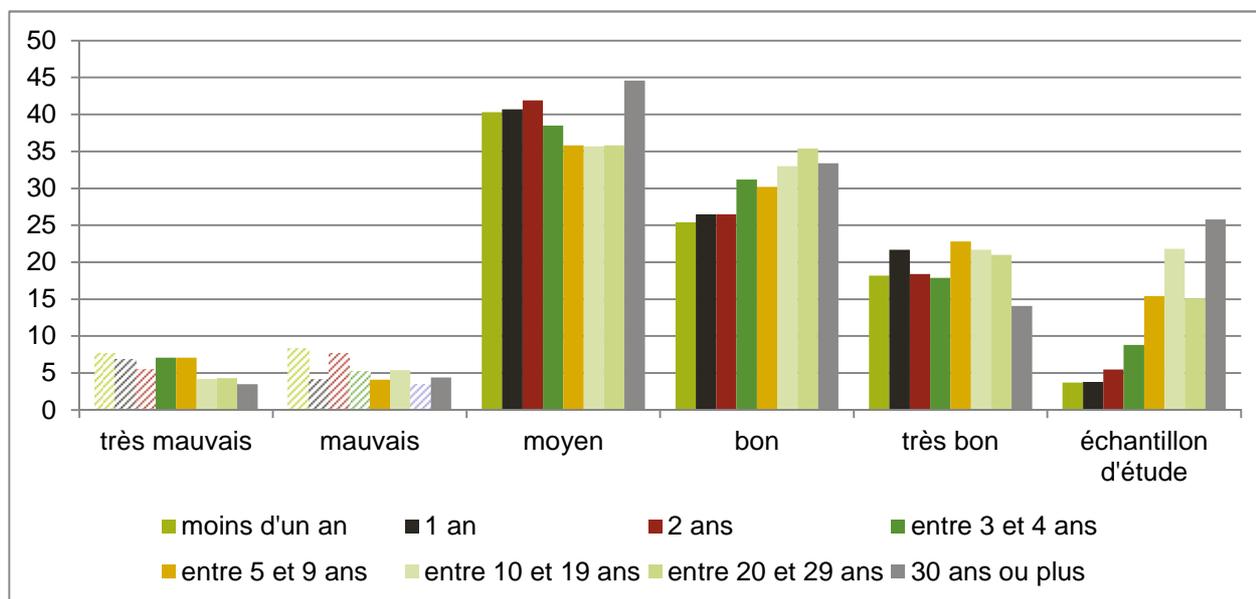
Source : EQH 2006-2007.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.963).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 20 – L'indice de qualité selon la durée d'occupation du logement – 2012



Source : EQH 2012-2013.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.928).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. La modalité « système manquant » concernant l'époque de construction du logement n'est pas représentée sur le graphique.

4. Dans quelle mesure la satisfaction et l'envie de déménager sont liées à la salubrité ou à la qualité ?

4.1. Une même répartition de la satisfaction tandis que l'envie de déménager diminue

De manière liminaire, il convient de présenter quelques chiffres clés concernant la répartition des degrés de satisfaction ainsi que l'envie de déménager. Nous nous situons ici à l'échelle de l'ensemble des ménages privés wallons.

La répartition des degrés de satisfaction des ménages wallons concernant leur logement est similaire entre les deux enquêtes sur la qualité de l'habitat. En 2006-2007, la proportion de ménages croît (allant de 0,6% à 34,2%) à mesure que la satisfaction s'accroît (allant d'un degré de 5 à 8 sur une échelle de 10) ; puis, la proportion de ménages décroît (passant à 18,1% puis à 15,1%) tandis que le degré de satisfaction continue à augmenter (de 9 à 10). En 2012-2013, on observe une évolution similaire, avec une proportion de ménage qui augmente (allant de 0,7% à 33,4%) à mesure que la satisfaction s'accroît (allant d'un degré de 5 à 8 sur une échelle de 10) ; puis, la proportion de ménages décroît (passant à 21% puis à 13,9%) tandis que le degré de satisfaction continue à augmenter (de 9 à 10).

La seule différence notable est une augmentation de la proportion de ménages accordant une note de 9 sur 10 à leur logement, avec un gain de 2,9 points de pourcentage.

Concernant l'envie de déménager, les évolutions entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013 soulignent la mise en place d'une dichotomie entre l'envie de déménager et le fait de ne pas avoir envie de déménager. En effet, en 2012-2013, les proportions de ménages souhaitant déménager sont équivalentes, quelle que soit la fréquence à laquelle ils souhaitent déménager (rarement, de temps en temps ou fréquemment), tandis qu'en 2006-2007 elles n'étaient pas statistiquement équivalentes. En 2006-2007, les ménages étaient proportionnellement plus nombreux à vouloir déménager de temps en temps (12,9%) plutôt que fréquemment (10,1%) ou rarement (9,8%). En 2012-2013, ils sont entre 6% et 6,7% à souhaiter déménager, quelle que soit la fréquence à laquelle ils en ont envie. Il n'en reste pas moins que les ménages n'ayant pas envie de déménager sont proportionnellement les plus nombreux, que ce soit en 2006-2007 où 66,9% d'entre eux sont concernés, ou en 2012-2013 où 79,1% d'entre eux sont concernés. Par ailleurs, leur proportion a significativement augmenté au cours des cinq dernières années, avec un gain de 12,2 points de pourcentage entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013.

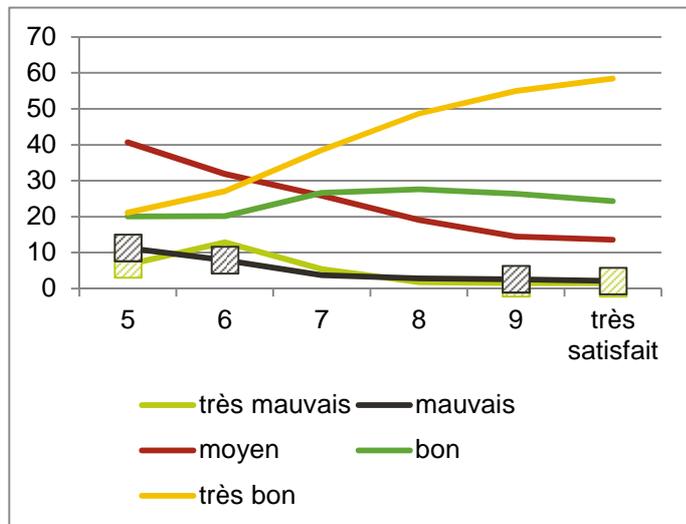
4.2. Degré de satisfaction et salubrité du logement : des changements au cours des cinq dernières années ?

Si la répartition des degrés de satisfaction reste inchangée entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013 tandis que la salubrité s'est globalement améliorée, comment a évolué la relation entre le degré de satisfaction et le niveau de salubrité du logement ?

Concernant les relations stables entre les degrés de satisfaction et l'indice de salubrité, c'est-à-dire les relations que l'on retrouve dans les deux enquêtes, on constate que, les ménages de l'échantillon d'étude bénéficiant d'un indice de salubrité « moyen » sont proportionnellement de moins en moins nombreux à mesure que le degré de satisfaction augmente (cf. Graphique 21 et Graphique 22). Pour un bon niveau de salubrité, la proportion de ménages reste stable, entre 20% et 30%. Lorsque l'indice de salubrité est très bon, la proportion de ménages de l'échantillon d'étude augmente à mesure que le degré de satisfaction augmente, jusqu'à atteindre 9 sur une échelle de 10.

Les changements entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013 sont très localisés. Ainsi, on observe des inflexions dans les tendances mentionnées *supra* pour 2012-2013 lorsque le degré de satisfaction est maximal (modalité « très satisfait ») : pour cette modalité, la proportion de ménages bénéficiant d'une très bonne salubrité diminue. Graphiquement, des inflexions à la hausse pour une salubrité moyenne ou bonne semblent apparaître pour le degré de satisfaction maximal, mais ces deux inflexions ne sont pas statistiquement significatives. Leur esquisse invite cependant à suivre leur évolution à l'occasion d'une prochaine enquête sur la qualité de l'habitat.

Graphique 21 – L'indice de salubrité selon le degré de satisfaction – 2006



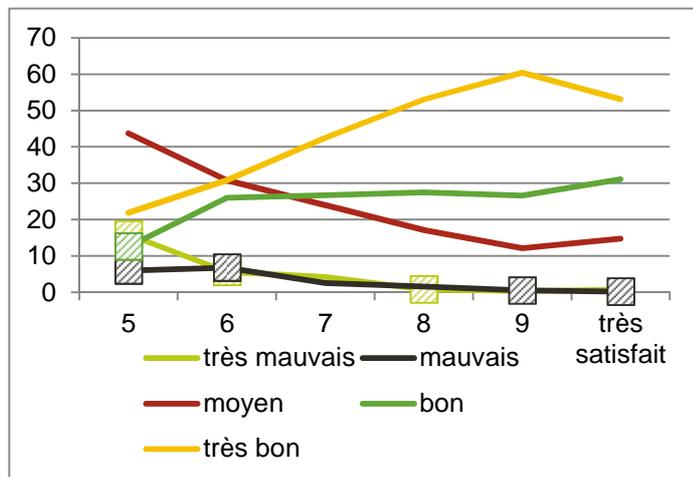
Source : EQH 2006-2007.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.559).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. Les modalités « ne sait pas », « pas satisfait du tout » ainsi que les degrés de satisfaction 2 à 4 ne sont pas représentés sur le graphique en raison d'un nombre trop faible d'observations pour chaque catégorie de salubrité.

Graphique 22 – L'indice de salubrité selon le degré de satisfaction – 2012



Source : EQH 2012-2013.

Calcul : CEHD

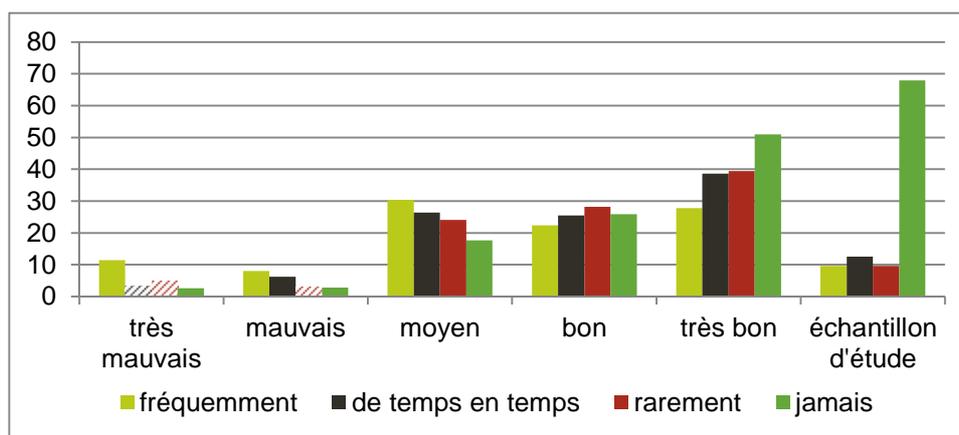
Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.638).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. Les modalités « ne sait pas », « pas satisfait du tout » ainsi que les degrés de satisfaction 2 à 4 ne sont pas représentés sur le graphique en raison d'un nombre trop faible d'observations pour chaque catégorie de salubrité.

4.3. Bénéficiaire d'un très bon niveau de salubrité et avoir quand même envie de déménager

Que ce soit dans l'EQH 2006-2007 ou dans l'EQH 2012-2013, les ménages bénéficiant d'une très bonne salubrité sont proportionnellement les plus nombreux à ne pas avoir envie de déménager (cf. Graphique 23 et Graphique 24). Respectivement, 51% et 52,5% des ménages de l'échantillon d'étude n'ayant jamais envie de déménager disposent d'un très bon niveau de salubrité. Puis, ces ménages deviennent proportionnellement moins nombreux à mesure que le niveau de salubrité diminue (modalités « moyen » et « bon »). Dans les deux enquêtes, pour une bonne salubrité les proportions de ménages sont équivalentes quelle que soit la fréquence de leur envie de déménager.

Graphique 23 – L'indice de salubrité selon l'envie de déménager – 2006



Source : EQH 2006-2007.

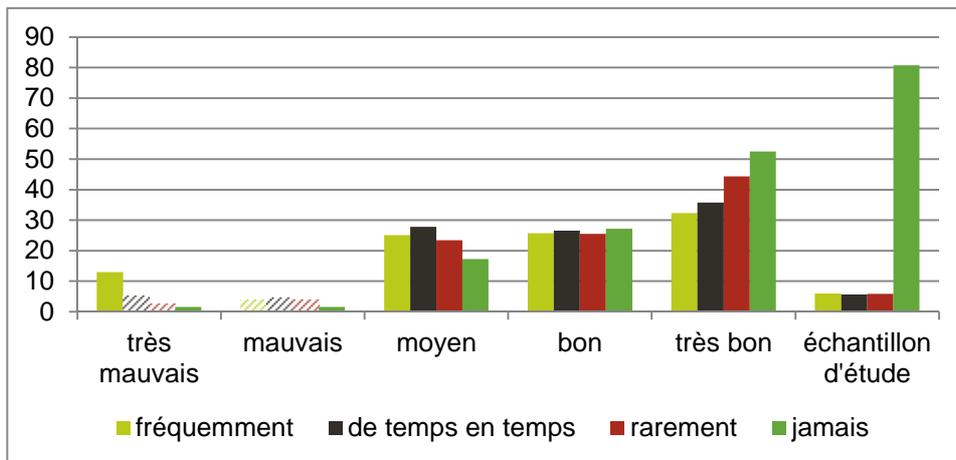
Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.559).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. La modalité « ne sait pas » concernant l'envie de déménager n'est pas représentée sur le graphique.

Quelle que soit l'année d'enquête, lorsque l'indice de salubrité est mauvais ou très mauvais, ce sont les fréquences extrêmes d'envie de déménager qui ressortent, autrement dit le fait de ne jamais avoir envie de déménager ou le fait d'en avoir envie très fréquemment. Les proportions de ménages concernés restent cependant marginales au sein de l'échantillon d'étude, à l'exception des 13% de ménages privés habitant un logement d'une salubrité très mauvaise et qui ont fréquemment l'envie de déménager.

Graphique 24 – L'indice de salubrité selon l'envie de déménager – 2012



Source : EQH 2012-2013.

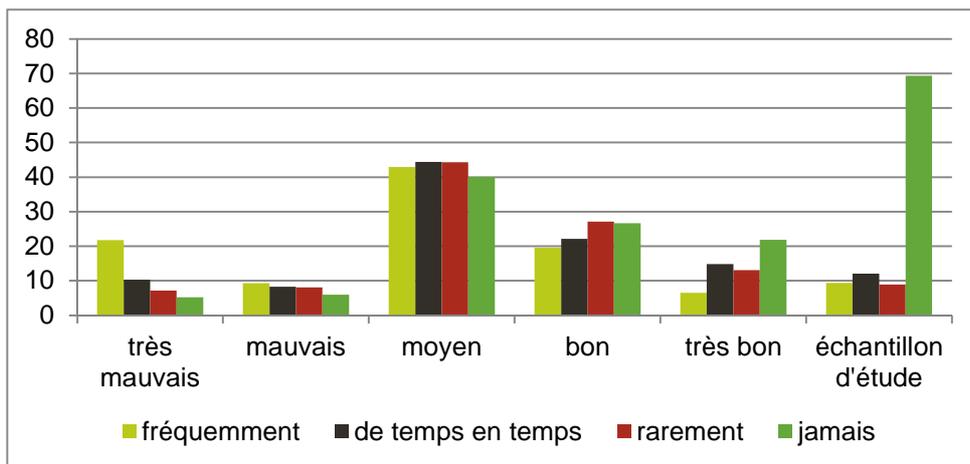
Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.638).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. La modalité « ne sait pas » concernant l'envie de déménager n'est pas représentée sur le graphique.

Concernant l'indice de qualité, les résultats suggèrent qu'en 2006-2007 comme en 2012-2013, globalement, la répartition des ménages selon la fréquence de leur envie de déménager est similaire quel que soit le niveau de qualité de leur logement (cf. Graphique 25 et Graphique 26). Les seules différences notables semblent s'être aplanies au cours des cinq dernières années. En 2006-2007, les ménages souhaitant fréquemment déménager et occupant un logement de très mauvaise qualité semblaient relativement plus nombreux que les autres ménages habitant dans un logement de très mauvaise qualité. Cette distinction disparaît en 2012-2013, où ils deviennent aussi nombreux que les ménages souhaitant déménager de temps en temps et habitant dans un logement de très mauvaise qualité. D'autre part, les ménages ne souhaitant jamais déménager et occupant un logement de très bonne qualité semblent relativement plus nombreux en 2006-2007 que les autres ménages habitant un logement de très bonne qualité. Cette distinction disparaît également en 2012-2013, où ils sont rattrapés par les ménages souhaitant rarement déménager alors qu'ils occupent un logement de très bonne qualité.

Graphique 25 – L'indice de qualité selon l'envie de déménager – 2006



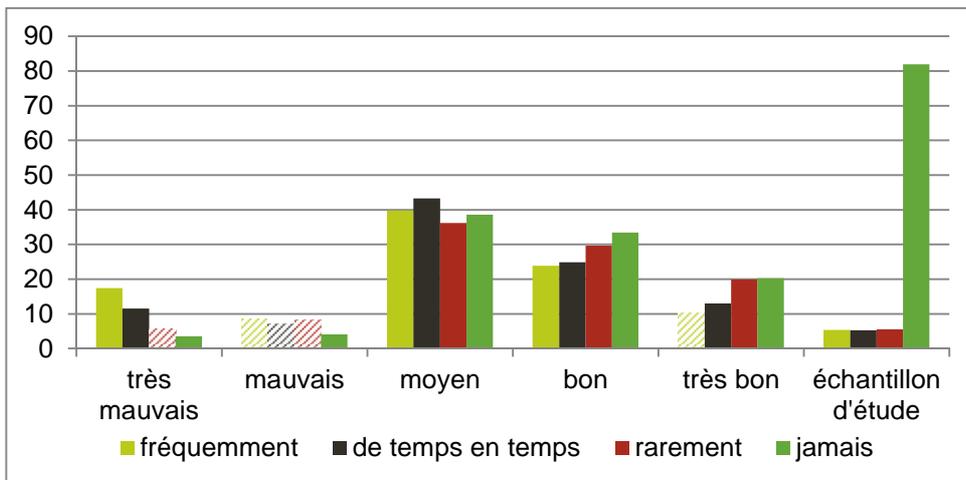
Source : EQH 2006-2007.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.963).

Nota bene : la modalité « ne sait pas » concernant l'envie de déménager n'est pas représentée sur le graphique.

Graphique 26 – L'indice de qualité selon l'envie de déménager – 2012



Source : EQH 2012-2013.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.928).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. La modalité « ne sait pas » concernant l'envie de déménager n'est pas représentée sur le graphique.

5. La salubrité et la qualité sous l'angle des caractéristiques du chef de ménage

5.1. Moins de chefs de ménage féminins, plus de chefs de ménage actifs à temps plein et maintien de la prépondérance des chefs de ménage inactifs

De manière liminaire, il convient de présenter quelques chiffres clés concernant les caractéristiques du chef de ménage retenues pour cette étude : le genre, la situation professionnelle et la nationalité. Nous nous situons ici à l'échelle de l'ensemble des ménages privés wallons.

Les chiffres clés du logement en Wallonie ont permis de rappeler que l'analyse des dimensions sociales de l'habitat à une échelle individuelle est souvent rendue difficile par le fait que les variables de logement sont collectées au niveau des ménages (Anfrue *et al.*, 2013). L'analyse de la dimension du genre à l'échelle individuelle concluait ainsi qu'à l'exception du revenu équivalent adulte, la situation des hommes et des femmes est équivalente en matière de logement (*ibidem* : 133-137). Par ailleurs, la différence en termes de revenu équivalent adulte disparaissait lorsque l'on se focalisait sur un sous échantillon (*idem*). Pour pallier cette difficulté d'observation, il s'agit, dans cette étude, d'aborder le genre directement à l'échelle du ménage à travers le genre du chef de ménage : les résultats montreront-ils une image plus différenciée de l'habitat en termes de genre ? Il convient de noter d'ores et déjà que la proportion de ménages dont le chef est une femme diminue entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013, passant de 38,6% à 35,8%, tandis que celle des ménages dont le chef est un homme augmente de 61,3% à 64,2% entre les deux enquêtes.

La variable de situation professionnelle du chef de ménage comporte trois catégories, selon que le chef de ménage soit actif à temps plein, actif à temps partiel ou inactif. Entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013, la proportion de ménages dont le chef est inactif est restée stable (51,6% en 2006-2007 et 52,3% en 2012-2013). Les proportions de ménages dont le chef est actif ont, quant à elles, évoluées à la hausse pour les chefs de ménages actifs à temps plein (de 40,9% à 43,1% entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013) et à la baisse pour les chefs de ménages actifs à temps partiel (de 6,7% à 4,6% entre les deux enquêtes).

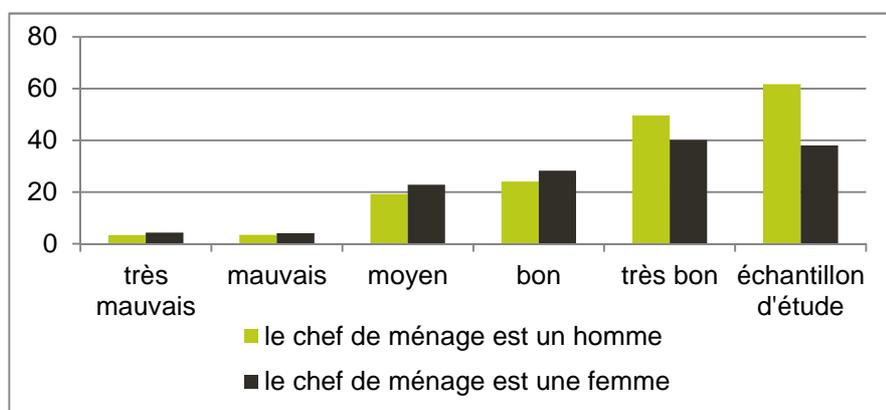
Concernant la nationalité du chef de ménage, la variable comporte quatre catégories « nationalité belge », « autre nationalité européenne », « nationalité extra-européenne » et « réfugié (ou candidat à ce statut) ». Ce sont les ménages dont le chef est de nationalité belge qui sont proportionnellement les plus nombreux, que ce soit en 2006-2007 (ils représentent 89% de l'ensemble des ménages privés en Wallonie) ou en 2012-2013 (ils représentent alors 90,4% de ces mêmes ménages). L'augmentation de cette proportion entre les

deux enquêtes est statistiquement significative. Puis viennent les ménages dont le chef est d'une nationalité européenne autre que belge : il convient de souligner que leur proportion diminue, passant de 8,7% à 7,4% de l'ensemble des ménages wallons entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013. Les ménages dont le chef est d'une nationalité extra-européenne sont minoritaires en Wallonie : cela concerne respectivement 2% et 1,8% des ménages wallons dans chaque enquête. Enfin, les ménages dont le chef a le statut de réfugié ou est candidat à ce statut sont minoritaires, avec moins de trente observations dans l'échantillon, quelle que soit l'année d'enquête.

5.2. Des évolutions différenciées selon le genre du chef de ménage

Que ce soit dans l'échantillon d'étude de l'EQH 2006-2007 ou de l'EQH 2012-2013, la situation des ménages dont le chef est une femme est moins bonne en termes de salubrité que celle des ménages dont le chef est un homme (cf. Graphique 27 et Graphique 28). En effet, la proportion de ménages dont le chef est une femme est significativement plus faible que celle de ménages dont le chef est un homme pour la modalité « très bon » de l'indice de salubrité : pour ce niveau de salubrité, les proportions de ménages dont le chef de ménage est une femme sont respectivement de 40,2% et de 44,3% dans les échantillons d'étude de 2006-2007 et de 2012-2013, contre des proportions respectives de 49,7% et de 52,2% des ménages dont le chef de ménage est un homme. Inversement, lorsque l'indice de salubrité est « moyen » ou « bon », la proportion de ménages dont le chef est une femme est significativement plus importante que la proportion de ménages dont le chef est un homme. Pour un niveau moyen de salubrité, les proportions de ménages dont le chef de ménage est une femme sont respectivement de 22,9% et de 21,1% dans les échantillons d'étude de 2006-2007 et de 2012-2013, contre des proportions respectives de 19,3% et de 17,4% de ménages dont le chef de ménage est un homme. Pour un bon niveau de salubrité, les proportions de ménages dont le chef de ménage est une femme sont respectivement de 28,3% et de 29,1% dans les échantillons d'étude de 2006-2007 et de 2012-2013, contre des proportions respectives de 24,1% et de 26,1% de ménages dont le chef de ménage est un homme. Pour les niveaux de salubrité les plus médiocres, les proportions de ménages de l'échantillon d'étude qui habitent un tel logement sont similaires, que le chef de ménage soit un homme ou une femme, soit au maximum 4,4%.

Graphique 27 – L'indice de salubrité selon le sexe du chef de ménage – 2006



Source : EQH 2006-2007.

Calcul : CEHD

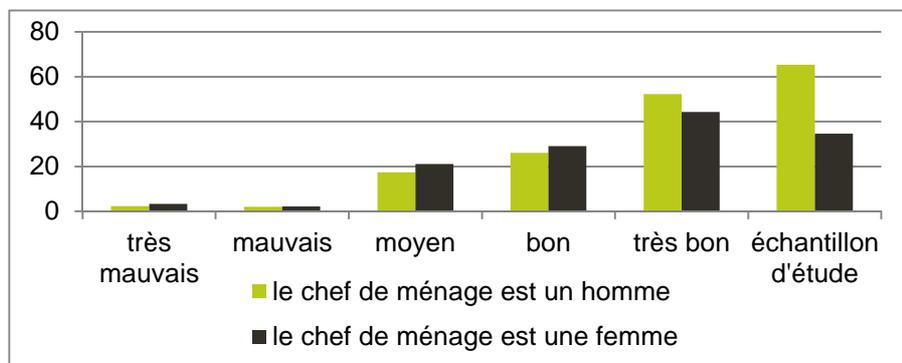
Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.559).

Nota bene : la modalité « système manquant » concernant le sexe du chef de ménage n'est pas représentée sur le graphique.

Entre 2006-2007 et 2012-2013, la situation en termes de salubrité s'est améliorée pour l'ensemble des ménages, quel que soit le genre du chef de ménage. En revanche, cette amélioration s'est réalisée de manière différente selon le genre du chef de ménage. Pour les ménages dont le chef de ménage est une femme, l'amélioration provient de l'augmentation de la proportion de ces ménages pour la modalité « très bon » de l'indice de salubrité : il y a une augmentation de 4,1 points de pourcentage entre les échantillons d'étude de 2006-2007 et de 2012-2013. Pour les ménages dont le chef de ménage est un homme, l'amélioration provient de la diminution des proportions de ces ménages pour les modalités « mauvais » et

« très mauvais » de l'indice de salubrité : il y a une diminution respectivement de 1,5 et de 1,1 points de pourcentage entre les échantillons d'étude de 2006-2007 et de 2012-2013 pour chacune de ces modalités.

Graphique 28 – L'indice de salubrité selon le sexe du chef de ménage – 2012



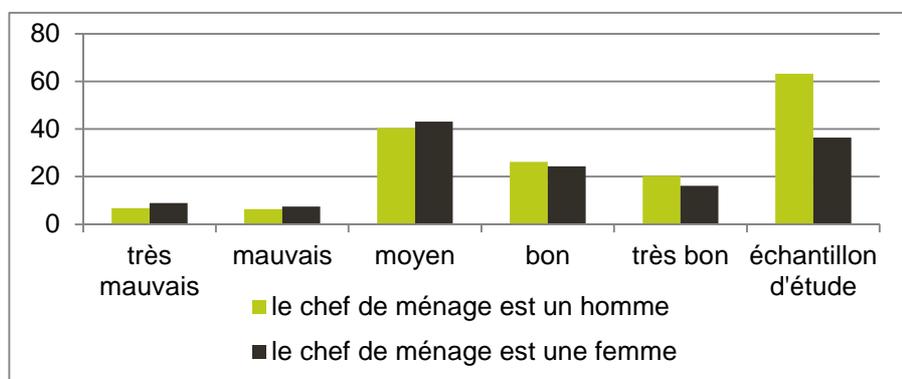
Source : EQH 2012-2013.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.638).

Sous l'angle de l'indice de qualité, la situation des ménages dont le chef est une femme apparaît comme étant moins bonne que celle des ménages dont le chef est un homme (cf. Graphique 29 et Graphique 30). Par ailleurs, il semble qu'il y ait une augmentation des divergences entre les ménages selon le genre de leur chef de ménage. En effet, tandis qu'en 2006-2007 les différences entre ces deux types de ménage concernaient les modalités extrêmes de l'indice de qualité (« très mauvais » et « très bon »), en 2012-2013 les différences s'étendent aux catégories intermédiaires (« mauvais » et « bon »).

Graphique 29 – L'indice de qualité selon le sexe du chef de ménage – 2006



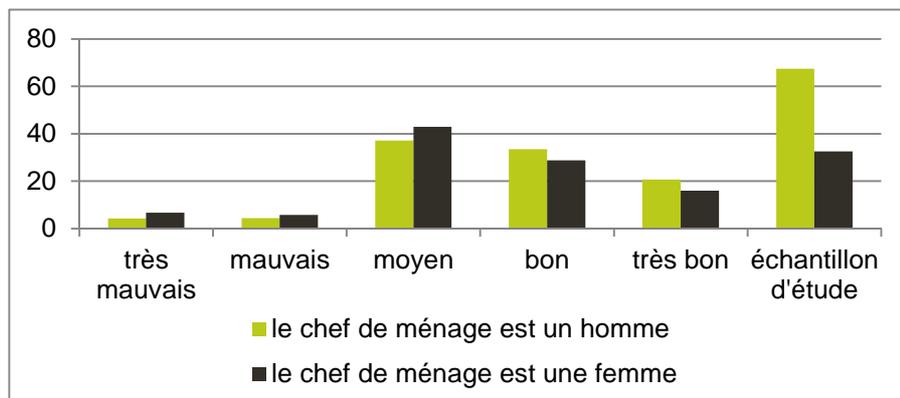
Source : EQH 2006-2007.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.963).

Nota bene : la modalité « système manquant » concernant le sexe du chef de ménage n'est pas représentée sur le graphique.

Graphique 30 – L'indice de qualité selon le sexe du chef de ménage – 2012



Source : EQH 2012-2013.

Calcul : CEHD

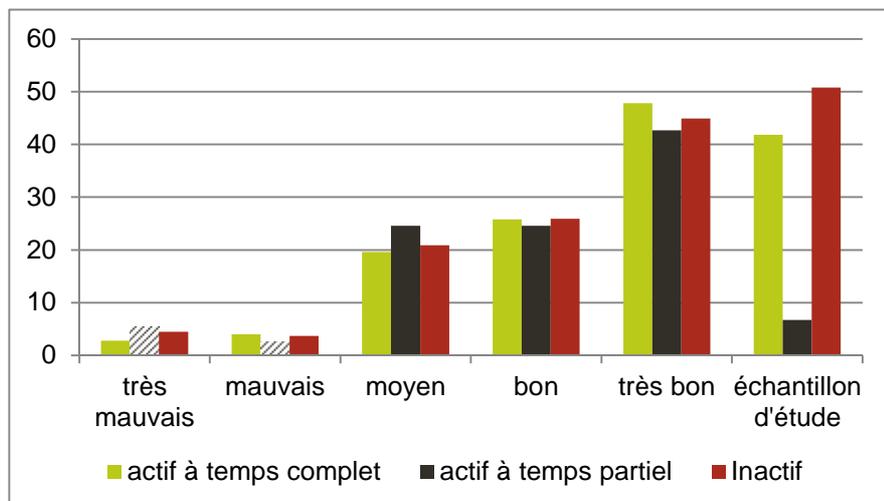
Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.928).

5.3. Y a-t-il un lien entre la situation professionnelle du chef de ménage et la salubrité ou la qualité du logement occupé ?

Dans l'échantillon d'étude de l'EQH 2006-2007, il n'y a majoritairement pas de différence significative concernant la salubrité en lien avec la situation professionnelle du chef de ménage (cf. Graphique 31). La seule différence qui ressort réside dans la proportion de ménages dont le chef de ménage est actif à temps partiel, qui est significativement plus élevée que celle des ménages dont le chef de ménage est actif à temps plein, tout en étant similaire à celle des ménages dont le chef de ménage est inactif (respectivement, 24,6%, 19,6% et 20,9% de l'échantillon d'étude).

Entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013, il y a une amélioration de la situation des ménages dont le chef de ménage est actif à temps plein ou inactif (cf. Graphique 31 et Graphique 32). Cette amélioration concerne les proportions de ces ménages bénéficiant d'une très bonne salubrité. Pour les ménages dont le chef de ménage est actif à temps plein, ils sont 50,9% de l'échantillon d'étude de l'EQH 2012-2013 à bénéficier d'un très bon niveau de salubrité, contre 47,8% d'entre eux en 2006-2007. Pour les ménages dont le chef de ménage est inactif, ils sont 48,8% de l'échantillon d'étude de l'EQH 2012-2013 à bénéficier d'un très bon niveau de salubrité contre 44,9% dans l'échantillon d'étude de l'EQH 2006-2007.

Graphique 31 – L'indice de salubrité selon la situation professionnelle du chef de ménage – 2006



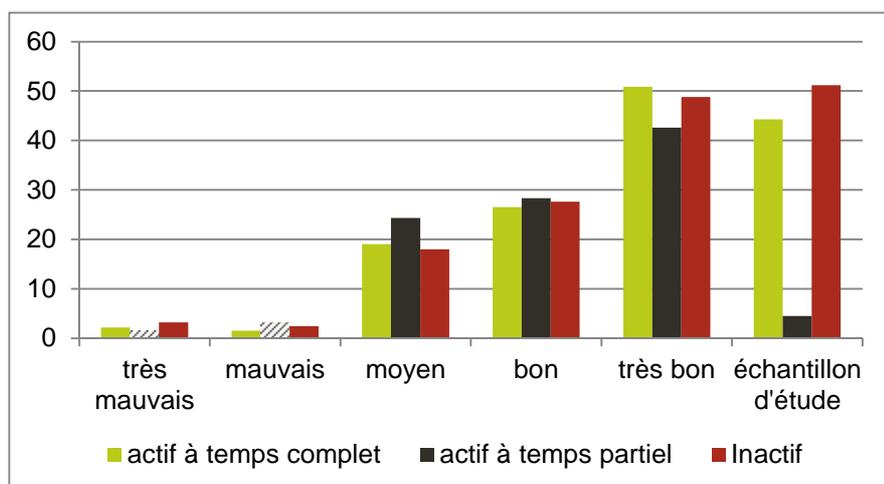
Source : EQH 2006-2007.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.559).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. La modalité « système manquant » concernant la situation professionnelle du chef de ménage n'est pas représentée sur le graphique.

Graphique 32 – L'indice de salubrité selon la situation professionnelle du chef de ménage – 2012



Source : EQH 2012-2013.

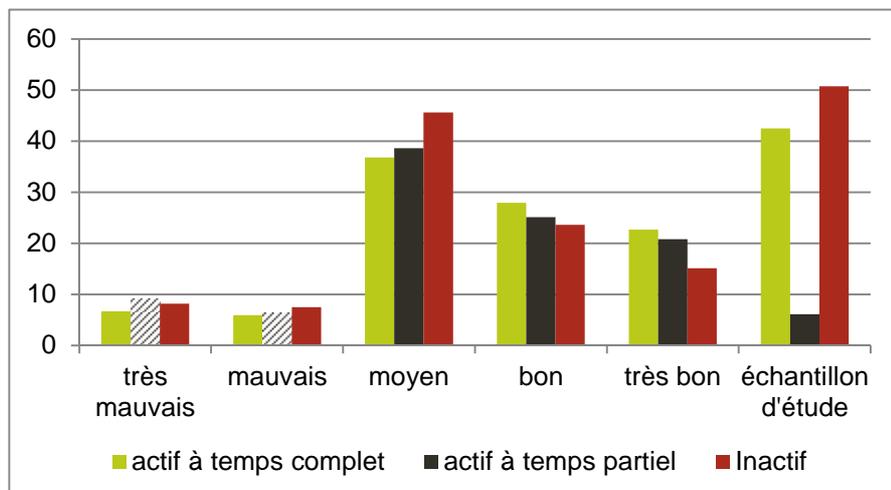
Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.638).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. La modalité « système manquant » concernant la situation professionnelle du chef de ménage n'est pas représentée sur le graphique.

Sous l'angle de l'indice de qualité, il semble que la situation est relativement stable au cours des cinq dernières années (cf. Graphique 33 et Graphique 34). Parallèlement, il semble qu'il y ait une diminution du nombre relatif de ménages faisant face à une salubrité mauvaise ou très mauvaise.

Graphique 33 – L'indice de qualité selon la situation professionnelle du chef de ménage – 2006



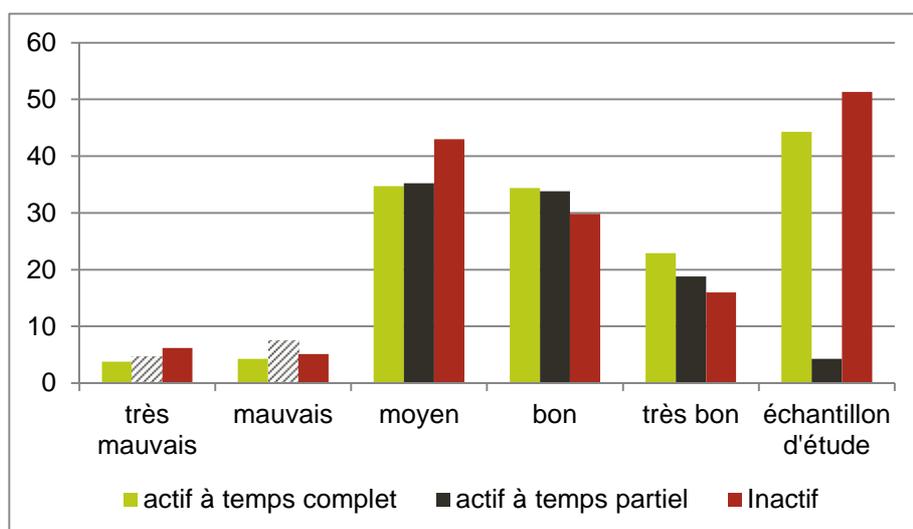
Source : EQH 2006-2007.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.963).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. La modalité « système manquant » concernant la situation professionnelle du chef de ménage n'est pas représentée sur le graphique.

Graphique 34 – L'indice de qualité selon la situation professionnelle du chef de ménage – 2012



Source : EQH 2012-2013.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.928).

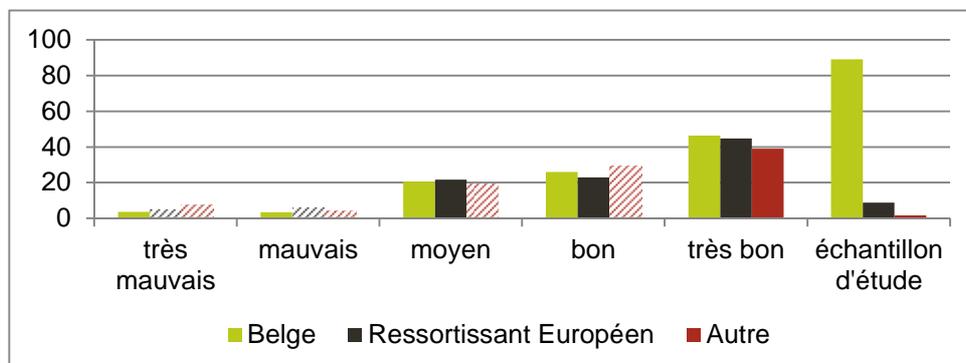
Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. La modalité « système manquant » concernant la situation professionnelle du chef de ménage n'est pas représentée sur le graphique.

5.4. Nationalité du chef de ménage et répartition des indices de salubrité et de qualité : une absence de lien

Sous l'angle de la nationalité, il n'y a aucune différence statistiquement significative en termes de salubrité (cf. Graphique 35 et Graphique 36). Il en est majoritairement de même concernant l'indice de qualité (cf. Graphique 37 et Graphique 38). Il convient de noter que le nombre de ménages dont le chef de ménage

est d'une nationalité extra-européenne (modalité « autre ») est trop faible pour se prononcer en articulation avec les indices de salubrité et de qualité.

Graphique 35 – L'indice de salubrité selon la nationalité du chef de ménage – 2006



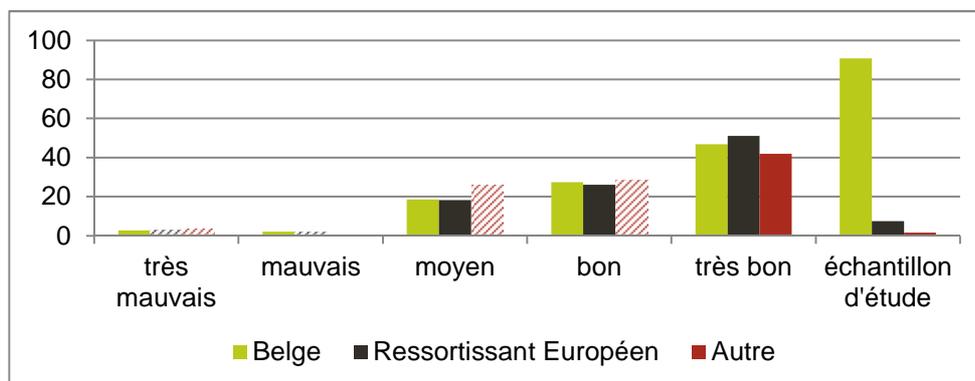
Source : EQH 2006-2007.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.559).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. Les modalités « système manquant » et « réfugié ou candidat au statut de réfugié » ne sont pas représentées sur le graphique en raison d'un nombre trop faible d'observations quelle que soit la catégorie de l'indice de qualité.

Graphique 36 – L'indice de salubrité selon la nationalité du chef de ménage – 2012



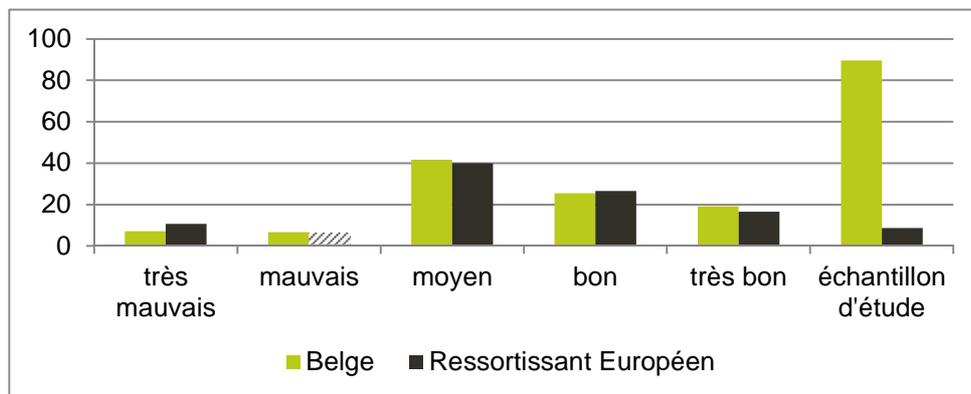
Source : EQH 2012-2013.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.638).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. La modalité « réfugié ou candidat au statut de réfugié » n'est pas représentée sur le graphique en raison d'un nombre trop faible d'observations.

Graphique 37 – L'indice de qualité selon la nationalité du chef de ménage – 2006



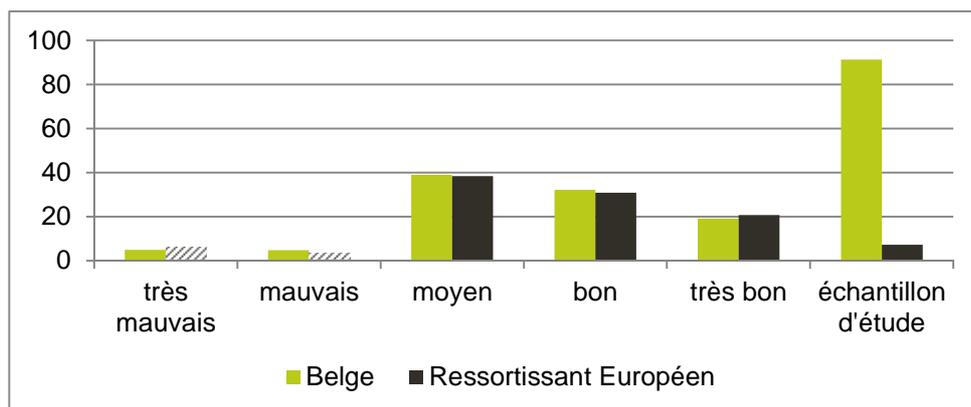
Source : EQH 2006-2007.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.963).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. Les modalités « système manquant », « autre » et « réfugié ou candidat au statut de réfugié » ne sont pas représentées sur le graphique en raison d'un nombre trop faible d'observations quelle que soit la catégorie de l'indice de qualité.

Graphique 38 – L'indice de qualité selon la nationalité du chef de ménage – 2012



Source : EQH 2012-2013.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.928).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30. Les modalités « autre » et « réfugié ou candidat au statut de réfugié » ne sont pas représentées sur le graphique en raison d'un nombre trop faible d'observations quelle que soit la catégorie de l'indice de qualité.

6. La salubrité et la qualité sous l'angle des caractéristiques du ménage

6.1. Une augmentation du handicap au sein des ménages

De manière liminaire, il convient de présenter quelques chiffres clés concernant les caractéristiques des ménages retenues pour cette étude : la présence d'une ou plusieurs personnes handicapées dans le ménage, la monoparentalité (un adulte avec un ou plusieurs enfants mineurs) et le fait que le ménage puisse être une famille nombreuse (un couple avec au moins trois enfants mineurs). Nous nous situons ici à l'échelle de l'ensemble des ménages privés wallons.

Le handicap, déjà abordé dans les chiffres clés du logement en Wallonie (Anfrue *et al.*, 2013 : 142-148), est ici abordé de manière différente pour deux raisons. D'une part, la définition de la variable de handicap varie entre l'enquête SILC (*Statistics on Income and Living Conditions* – Enquête sur les Revenus et les Conditions de Vie), utilisée dans les chiffres clés, et les enquêtes sur la qualité de l'habitat (*cf.* Encadré 3). D'autre part, l'échelle d'observation varie également, en cohérence avec l'ensemble de l'étude : les chiffres clés se situent à une échelle individuelle tandis que l'échelle retenue ici est celle des ménages. Ceci étant précisé, il est possible d'affirmer que, entre les deux dernières enquêtes sur la qualité de l'habitat, on constate que la part des ménages privés où le handicap est présent a significativement augmenté, passant de 8,9% à 11,8% de l'ensemble des ménages en Wallonie.

Encadré 3 – La variable de handicap et ses différences par rapport à la variable de l'enquête SILC

Pour l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013, la variable comparable de handicap comporte deux modalités :

- Présence d'une ou plusieurs personnes handicapées dans le ménage ;
- Absence de personne handicapée dans le ménage.

Par ailleurs, il convient de noter, d'une part, que la nature du handicap n'est pas connue et, d'autre part, que la définition de « être handicapé » est laissée à l'appréciation du répondant. Ces précisions doivent être gardées à l'esprit au cours de la lecture.

Concernant une comparaison entre les résultats présentés ici et ceux présentés dans les chiffres clés (Anfrue *et al.*, 2013 : 142-148), outre le changement d'échelle (échelle des ménages *versus* échelle individuelle), il convient de rappeler que la variable de l'enquête SILC indique si le répondant se sent (ou non) limité dans ses activités quotidiennes du fait d'un handicap, quel qu'il soit. Dans l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013, la notion de limitation dans les activités quotidiennes n'est pas considérée.

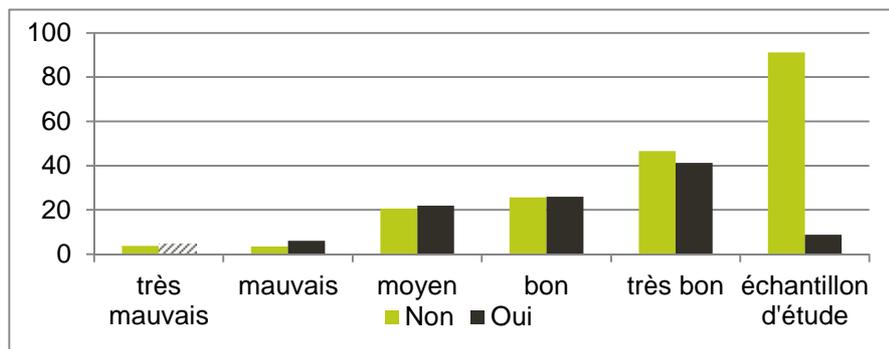
Concernant les ménages monoparentaux et les familles nombreuses, leur part au sein de l'ensemble des ménages wallons est stable et ils restent minoritaires. Les personnes isolées habitant avec un ou plusieurs enfants mineurs représentent 6% de l'ensemble des ménages en Wallonie, que ce soit en 2006-2007 ou en 2012-2013. Les couples habitant avec au moins trois enfants mineurs représentent quant à eux 4% de l'ensemble des ménages wallons en 2012-2013 (ils étaient 4,2% en 2006-2007).

6.2. Les ménages comportant une ou plusieurs personnes handicapées disposent d'une moins bonne salubrité que les autres ménages

Dans l'échantillon d'étude de l'EQH 2012-2013, pour un très bon niveau de salubrité dans le logement occupé, les ménages comportant une ou plusieurs personnes handicapées sont relativement moins nombreux (43,9%) que ceux dans lesquels aucun membre du ménage est handicapé (50,2%) ; il en était déjà de même en 2006-2007 avec des proportions respectives de 41,2% et de 46,6% (*cf.* Graphique 39 et Graphique 40). Inversement, pour un mauvais niveau de qualité, ce sont les ménages ne comportant aucune personne handicapée qui sont proportionnellement les moins nombreux dans l'échantillon d'étude : en 2012-2013, 1,8% d'entre eux sont dans ce cas contre 3,5% pour les ménages comportant une ou plusieurs personnes handicapées (respectivement, 3,5% et 6,1% dans l'EQH 2006-2007). Les proportions de ces deux types de ménages sont en revanche similaires pour un indice de salubrité moyen ou bon : ces proportions se situent respectivement autour d'un cinquième pour un niveau moyen de salubrité, et autour du quart pour un bon niveau de salubrité, et ce quelle que soit l'année d'enquête.

Entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013, la répartition des ménages selon le niveau de salubrité ne s'est pas modifiée pour les ménages comportant une ou plusieurs personnes handicapées. Il en est de même pour les ménages ne comportant aucune personne handicapée dans leur ménage.

Graphique 39 – L'indice de salubrité selon la présence d'une ou plusieurs personnes handicapées dans le ménage – 2006



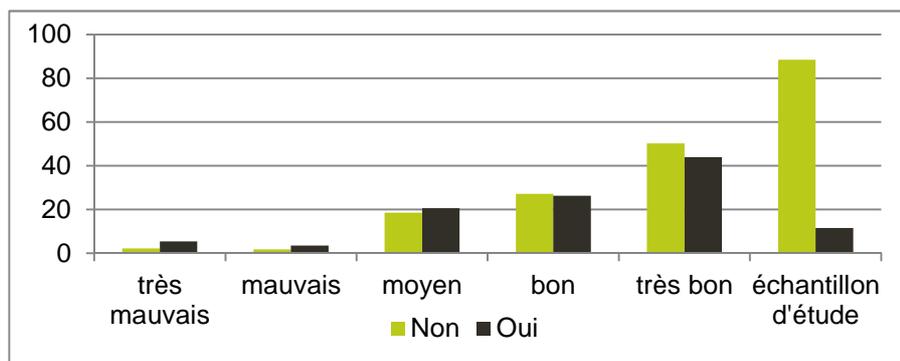
Source : EQH 2006-2007.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.559).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 40 – L'indice de salubrité selon la présence d'une ou plusieurs personnes handicapées dans le ménage – 2012



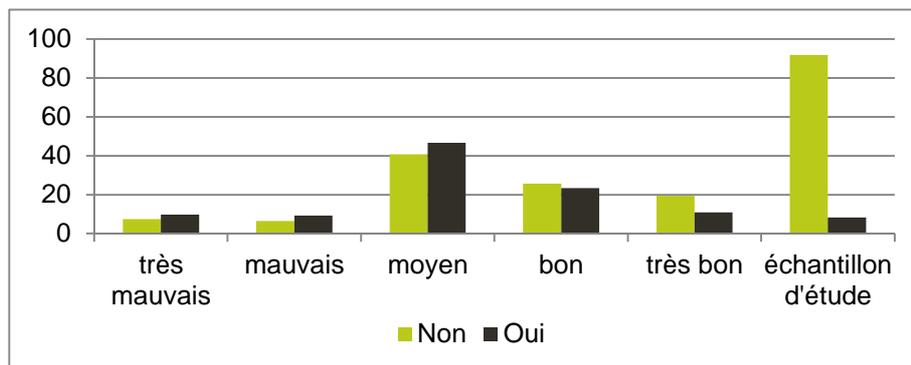
Source : EQH 2012-2013.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.638).

Sous l'angle de l'indice de qualité, la situation des ménages comportant une ou plusieurs personnes handicapées est également moins satisfaisante que celle des ménages ne comportant pas de personne handicapée (cf. Graphique 41 et Graphique 42). Par ailleurs, la situation de ces derniers tend à s'améliorer, avec une diminution relative pour les modalités les plus faibles de l'indice de qualité (« très mauvais », « mauvais » et « moyen ») au profit d'un bon indice de qualité.

Graphique 41 – L'indice de qualité selon la présence d'une ou plusieurs personnes handicapées dans le ménage – 2006

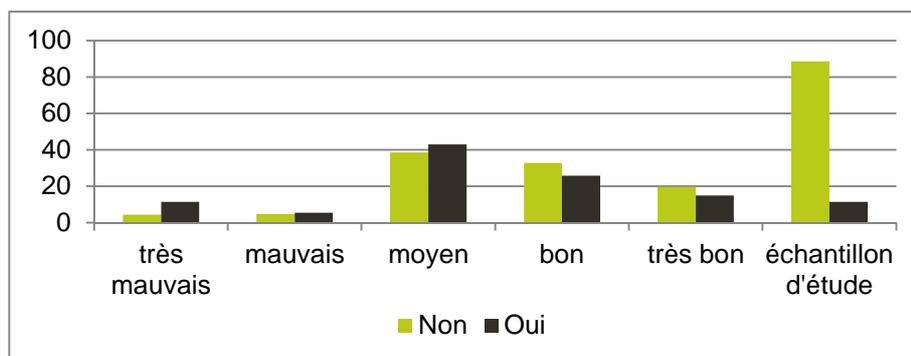


Source : EQH 2006-2007.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.963).

Graphique 42 – L'indice de qualité selon la présence d'une ou plusieurs personnes handicapées dans le ménage – 2012



Source : EQH 2012-2013.

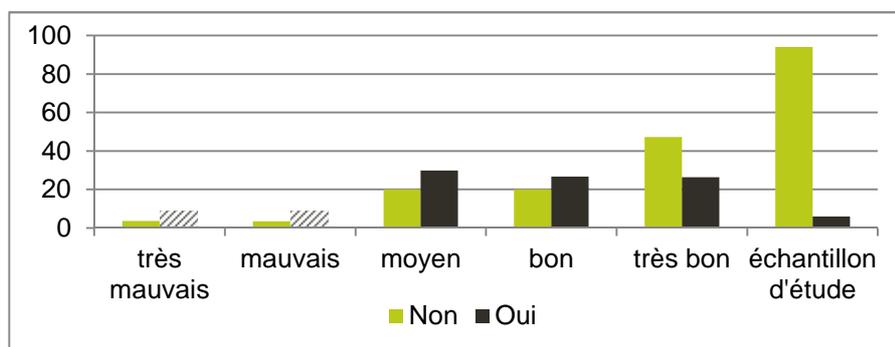
Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.928).

6.3. Une amélioration de la situation des ménages monoparentaux en termes de salubrité

La situation des ménages monoparentaux – c'est-à-dire, dans cette étude, des ménages composés d'une personne adulte et d'un ou plusieurs enfants mineurs – s'est améliorée au cours des cinq dernières années en termes de salubrité du logement occupé (cf. Graphique 43 et Graphique 44). D'une part, la proportion de ménages monoparentaux de l'échantillon d'étude qui habitent dans un logement pour lequel l'indice de salubrité est « très bon » au augmenté, passant de 26,4% dans l'EQH 2006-2007 à 43,4% dans l'EQH 2012-2013. D'autre part, la proportion de ménages monoparentaux de l'échantillon d'étude habitant un logement d'un niveau de salubrité moyen a diminué, passant de 29,8% dans l'EQH 2006-2007 à 19,4% dans l'EQH 2012-2013 ; ce constat d'une diminution vaut également pour lorsque la salubrité est bonne, avec une baisse de 1,1 points de pourcentage.

Graphique 43 – L'indice de salubrité selon la composition du ménage (le ménage est « isolé avec un ou plusieurs enfants mineurs ») – 2006



Source : EQH 2006-2007.

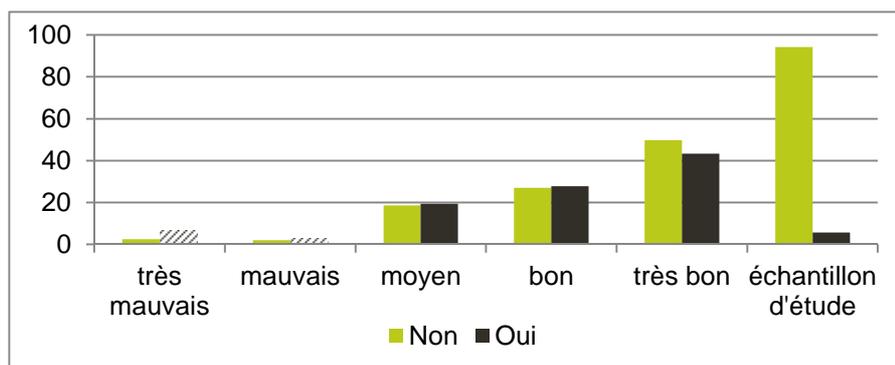
Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.559).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

L'amélioration de la situation des ménages monoparentaux en termes de salubrité leur permet de rattraper la situation des autres ménages (les ménages autres que monoparentaux). En effet, tandis que les ménages monoparentaux disposaient d'une moins bonne salubrité que les autres ménages dans l'échantillon d'étude de l'EQH 2006-2007, ils bénéficient, dans l'échantillon d'étude de l'EQH 2012-2013 d'une salubrité presque tout aussi bonne : en effet, 18,7% des autres ménages de l'échantillon d'étude habitent dans un logement d'une salubrité moyenne, 27,1% d'entre eux habitent dans un logement d'une bonne salubrité, et 49,8% occupent un logement d'une très bonne salubrité. Les autres ménages restent proportionnellement plus nombreux que les ménages monoparentaux uniquement pour la catégorie « très bon » de l'indice de salubrité, avec une différence de 6,4 points de pourcentage (contre 20,8 points de pourcentage à l'échelle de l'échantillon d'étude de l'EQH 2006-2007).

Graphique 44 – L'indice de salubrité selon la composition du ménage (le ménage est « isolé avec un ou plusieurs enfants mineurs ») – 2012



Source : EQH 2012-2013.

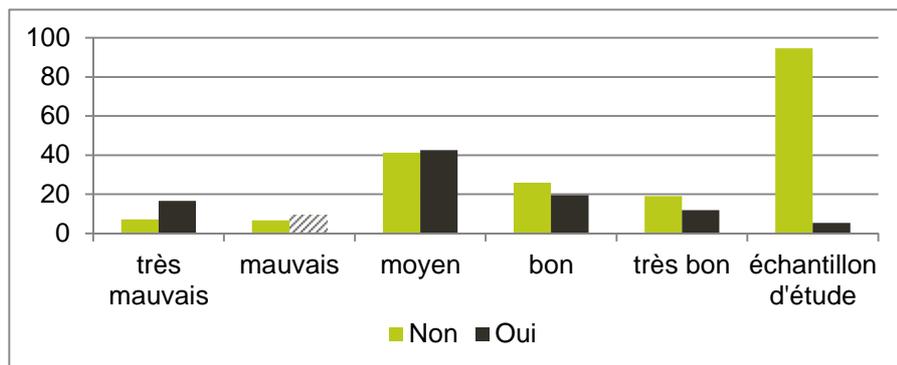
Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.638).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Concernant la qualité des logements, il semble que la tendance soit similaire à celle constatée sous l'angle de l'indice de salubrité, avec le passage d'une situation où les ménages monoparentaux étaient moins bien lotis en 2006-2007 que les autres ménages, tandis qu'en 2012-2013 leurs situations semblent équivalentes (cf. Graphique 45 et Graphique 46).

Graphique 45 – L'indice de qualité et composition du ménage (le ménage est « isolé avec un ou plusieurs enfants mineurs ») – 2006



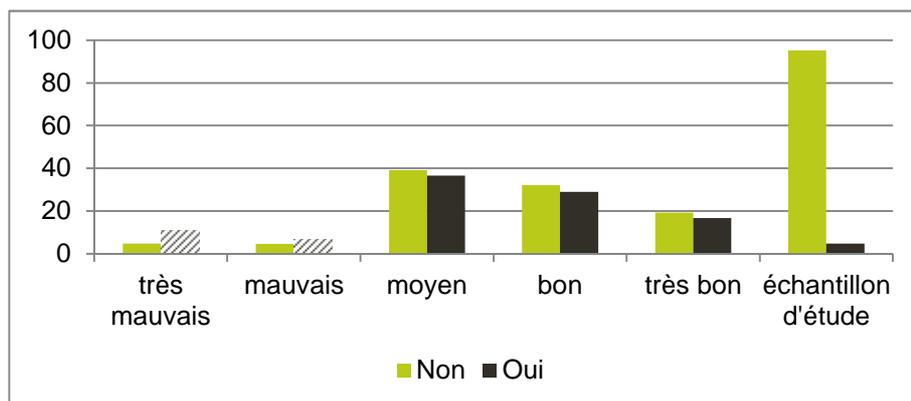
Source : EQH 2006-2007.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.963).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 46 – L'indice de qualité et composition du ménage (le ménage est « isolé avec un ou plusieurs enfants mineurs ») – 2012



Source : EQH 2012-2013.

Calcul : CEHD

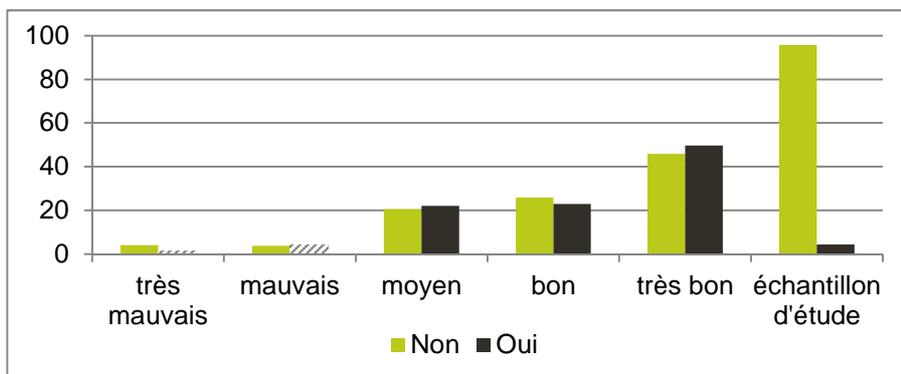
Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.928).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

6.4. La situation des familles nombreuses s'éloigne de celle des autres familles

En 2006-2007, les familles nombreuses, c'est-à-dire, dans cette étude, les ménages composés d'un couple d'adultes et d'au moins trois enfants mineurs, avaient une situation similaire à celle des autres ménages de l'échantillon d'étude (c'est-à-dire les ménages autres que les familles nombreuses ; cf. Graphique 47). Ainsi, 49,6% des familles nombreuses de l'échantillon d'étude bénéficiaient d'une très bonne salubrité dans leur logement (45,9% pour les autres familles), 22,9% bénéficiaient d'une bonne salubrité (25,8% pour les autres familles) et 22,1% disposaient d'une salubrité moyenne dans leur logement (20,6% pour les autres familles).

Graphique 47 – L'indice de salubrité selon la composition du ménage (le ménage est une famille nombreuse avec enfants mineurs) – 2006



Source : EQH 2006-2007.

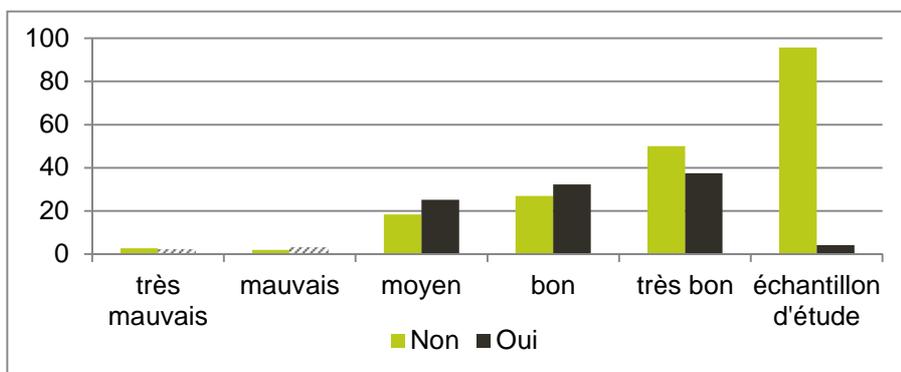
Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.559).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Entre l'EQH 2006-2007 et l'EQH 2012-2013, la situation des familles nombreuses s'est dégradée : elles sont relativement moins nombreuses à bénéficier d'une très bonne salubrité dans leur logement (il y a une diminution de 12,2 points de pourcentage) tandis que la situation des autres familles reste relativement stable pour ce niveau de salubrité (cf. Graphique 48). Par ailleurs, la proportion de familles nombreuses devient plus élevée que celle des autres ménages lorsque l'indice de salubrité du logement occupé est « moyen » (respectivement, elles sont de 25,1% contre 18,4%).

Graphique 48 – L'indice de salubrité selon la composition du ménage (le ménage est une famille nombreuse avec enfants mineurs) – 2012



Source : EQH 2012-2013.

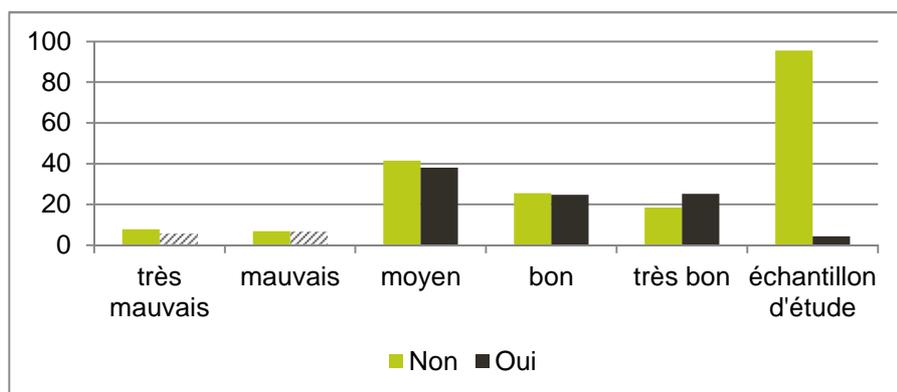
Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de salubrité est disponible (n=5.638).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

L'évolution de la répartition de l'indice de qualité ne semble pas suivre celle de l'indice de salubrité, en ce sens où la répartition des familles nombreuses selon la qualité du logement occupé apparaît comme équivalente à la répartition des autres ménages en termes de qualité du logement (cf. Graphique 49 et Graphique 50). Cette observation, qualitative, reste à nuancer étant donné que l'échantillon d'étude pour l'indice de qualité n'est pas représentatif de l'ensemble de l'échantillon des ménages en Wallonie (cf. Encadré 1).

Graphique 49 – L'indice de qualité selon la composition du ménage (le ménage est une famille nombreuse avec enfants mineurs) – 2006



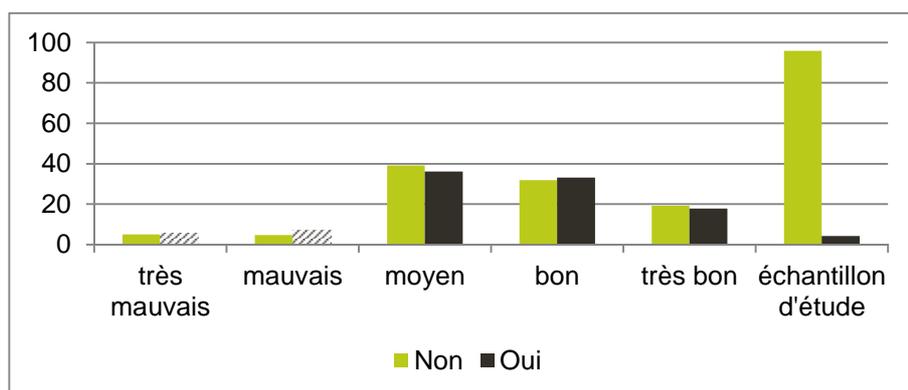
Source : EQH 2006-2007.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.963).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 50 – L'indice de qualité selon la composition du ménage (le ménage est une famille nombreuse avec enfants mineurs) – 2012



Source : EQH 2012-2013.

Calcul : CEHD

Champ : ensemble des ménages en Wallonie pour lesquels l'indice de qualité est disponible (n=4.928).

Nota bene : les zones hachurées indiquent que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Conclusion

L'approche synthétique de la salubrité des logements occupés par les ménages en Wallonie permet de souligner une amélioration entre 2006-2007 et 2012-2013. En effet, la part des ménages de l'échantillon d'étude qui habitent dans un logement dont la salubrité est « moyenne », « mauvaise » ou « très mauvaise » a respectivement diminué de 2, 1,7 et 1,2 points de pourcentage. Par ailleurs, la part des ménages de l'échantillon d'étude habitant dans un logement dont l'indice de salubrité est « très bon » a augmenté de 3,4 points de pourcentage. En 2012-2013, la majorité des ménages en Wallonie habite dans un logement d'une très bonne salubrité (49,4% de l'échantillon d'étude).

L'amélioration de la salubrité concerne particulièrement les ménages habitant en appartements, les ménages locataires (sans rattraper cependant le niveau de salubrité des ménages propriétaires-occupants) et les ménages monoparentaux (qui rejoignent ainsi le niveau de salubrité des autres ménages). Dans certains cas, c'est, en revanche, une diminution du niveau de salubrité qui est observée : cela concerne particulièrement les ménages comportant une ou plusieurs personnes handicapées ainsi que les familles nombreuses. A ce stade de l'analyse, les résultats de l'étude ne permettent pas d'avancer d'explications de cet état de fait.

Concernant l'approche synthétique de la qualité, les résultats, en dépit de leurs limites, amènent à souligner qu'une majorité des ménages de l'échantillon d'étude bénéficient d'un bon, voire d'un très bon, niveau de qualité en 2012-2013. Dans la mesure où près du cinquième des logements occupés par les ménages en Wallonie n'ont pas pu être évalués dans la présente étude, et ce, quelle que soit l'année d'enquête, il convient d'être prudent face aux résultats obtenus. Concernant l'évolution longitudinale, s'il semble que la qualité globale des logements occupés par les ménages en Wallonie se soit améliorée entre 2006-2007 et 2012-2013, des études ciblées sont nécessaires avant de poser un constat de manière plus ferme. Par ailleurs, à la faveur de ces nouvelles études, l'approche des sous-indices composant l'indice de qualité pourrait être enrichie eu égard à la thématique actuelle de l'habitat durable.

Références

Etudes, rapports et lois

Anfrie, M-N., Cassilde, S., Kryvobokov, M. & Pradella, S. (2013). *Chiffres clés du logement en Wallonie – 2012*, Centre d'Etudes en Habitat Durable, 173 pages

Anfrie, M-N., Cassilde, S., Kryvobokov, M. & Pradella, S. (2014). *Enquête sur la Qualité de l'Habitat en Wallonie – résultats clés*, Rapport CEHD, 71 pages.

Code Wallon du Logement et de l'Habitat Durable (2013).

Monnier, B., Fontaine, S. & Carlier, P. (2007). « Enquête sur la qualité de l'habitat en Région wallonne 2006-2007 », *Etudes et Documents*, Logement 5, 248 pages.

Documents techniques

DT 2013-01 : Cassilde, S. & Anfrie, M-N. (2013), « EQH 2006-2007. Les indicateurs de salubrité et de qualité », Centre d'Etudes en Habitat Durable, *Document Technique* 2013-01, septembre 2013, 39 pages

DT 2013-02 : Cassilde, S. & Anfrie M-N. (2013), « EQH 2012-2013. Les indices de salubrité et de qualité. Construction d'indices comparables EQH 2006-2007 / EQH 2012-2013 », Centre d'Etudes en Habitat Durable, *Document Technique* 2013-02, décembre 2013, 40 pages.

DT 2014-04 : Cassilde, S. (2014), « EQH 2006-2007/EQH 2012-2013. Construction de variables sociodémographiques et logement comparables – 1 », Centre d'Etudes en Habitat Durable, *Document Technique* 2014-04, mars 2014, 20 pages.

Annexes

Annexe 1 Comparabilité des indices de salubrité

Pour se prononcer sur l'évolution de l'indice de salubrité entre les deux enquêtes sur la qualité de l'habitat, il convient de disposer d'indices comparables, c'est-à-dire dont le contenu et la construction sont identiques. Quelques modifications ayant été apportées au questionnaire pour l'édition 2012-2013 de l'enquête, notamment, par exemple, le retrait de la question relative à la planéité des planchers, il convient de recalculer l'indice de salubrité pour l'édition 2006-2007 de l'enquête. Ce re-calcul permet de faire une sorte de pont entre l'évaluation de la salubrité réalisée à l'époque, avec le plus d'informations disponibles, et l'évaluation de la salubrité telle qu'elle peut être faite aujourd'hui étant donné les informations disponibles.

Ainsi, d'une part, le Tableau 1 présente :

- Les indices créés en 2007 (Monnier *et al.*, 2007) ;
- Les indices recalculés sur les données de l'EQH 2006-2007 afin qu'ils soient comparables avec ceux pouvant être calculés sur les données de l'EQH 2012-2013 ;
- Les indices calculés sur les données de l'EQH 2012-2013.

D'autre part, le Tableau 1 présente la relation statistique entre ces indices. L'ensemble de l'étude étant consacré à l'analyse des indices comparables, il s'agit, dans cette annexe, de se focaliser sur la comparaison des indices créés initialement à ceux re-calculés pour la présente étude (la construction de l'indice de salubrité est détaillée dans les documents techniques DT 2013-01 et DT 2013-02).

En dépit du re-calcul, on note que les sous-indices sont majoritairement identiques entre les indices créés en 2007 et les indices comparables. En effet, la répartition des logements est similaire en termes d'éclairage naturel, d'humidité, de ventilation dans la cuisine et d'évaluation de l'installation électrique. Les deux différences majeures concernent l'indice de salubrité du bâtiment et la variable indiquant la présence (ou non) de ventilation dans la salle de bain. Pour l'indice de salubrité du bâtiment, dont le re-calcul souligne une amélioration, cela est principalement lié au retrait de questions dans le questionnaire entre les deux enquêtes¹¹. Pour la ventilation dans la salle de bain, dont le re-calcul souligne une dégradation, cela est principalement lié à l'application des critères actuels. Auparavant, il était possible d'indiquer d'autres modes de ventilation que ceux figurant actuellement dans le Code Wallon du Logement et de l'Habitat Durable (2013). Dans le re-calcul de cette variable, les logements qui apparaissaient dans la modalité « présence d'une ventilation » du fait de la présence d'un « autre mode de ventilation » figurent à présent dans la modalité « absence de ventilation », d'où la dégradation.

Globalement, l'application des critères actuels afin de rendre l'indice de salubrité comparable entre les deux enquêtes amène à voir la situation de 2006-2007 sous un meilleur jour qu'à l'époque de création des indices. En effet, les proportions des ménages disposant d'un logement dont la salubrité est « moyenne », « mauvaise » ou « très mauvaise » ont respectivement baissé de 0,7, 1,2 et 7,6 points de pourcentage. Sans re-calcul de l'indice de salubrité en tenant compte des modifications dans le questionnaire, cela amènerait à voir l'amélioration en termes de salubrité de manière trop favorable : en effet, la progression d'une très bonne salubrité est bien de 3,4 points de pourcentage (indice comparable de l'EQH 2006-2007 *versus* indice comparable de l'EQH 2012-2013, et non de 12,3 points de pourcentage (indice initialement créé en 2006-2007 *versus* indice calculé en 2012-2013, chacun avec un contenu différent).

¹¹ Ces retraits concernent les questions relatives à l'état : des éléments de collecte et d'évacuation des eaux pluviales de la construction principale, de la souche de cheminée de la construction principale, de l'étanchéité des murs extérieurs, de la qualité et de l'étanchéité des menuiseries extérieures et de la planéité des planchers.

Tableau 1 – L'indice de salubrité : comparaison de l'indice initial et des indices comparables

	EQH 2006-2007 (indice créé en 2007)	relation statistique	EQH 2006-2007 (indice comparable)	relation statistique	EQH 2012- 2013 (indice comparable)
Indice de salubrité du bâtiment :	INDSALB		INDSALB0612		
	N = 6020 Moyenne : 28,26 Ecart-type : 10,37 Mode : 35 Min : -33 Max : 35	inférieur à	N = 5740 Moyenne : 30,70 Ecart-type : 10,36 Mode : 35 Min : -35 Max : 35	inférieur à	N = 5731 Moyenne : 31,70 Ecart-type : 8,98 Mode : 35 Min : -32,81 Max : 35
Indice d'éclairage naturel dans les pièces d'habitation :	ECLNATI		ECLNATI0612		
	N = 5901		N = 5901		N = 6018
	négatif : 9,7%	équivalent à	négatif : 9,7%	supérieur à	négatif : 5,1%
	intermédiaire : 9,3%	équivalent à	intermédiaire : 9,3%	supérieur à	intermédiaire : 5,1%
	positif : 81%	équivalent à	positif : 81%	inférieur à	positif : 89,9%
Indice de présence d'humidité dans les pièces d'habitation :	HUMI		HUMI0612		
	N = 6017		N = 6020		N = 6014
	négatif : 8,8%	équivalent à	négatif : 9,3%	équivalent à	négatif : 9,4%
	intermédiaire : 13,0%	équivalent à	intermédiaire : 12,7%	équivalent à	intermédiaire : 13,6%
	positif : 78,2%	équivalent à	positif : 78,0%	équivalent à	positif : 77%
Indication de la présence d'une ventilation dans la cuisine :	VENTC		VENTC0612		
	N = 6017		N = 6010		N = 5992
	pas de ventilation : 2,0%	équivalent à	pas de ventilation : 2,3%	inférieur à	pas de ventilation : 4,1%
	ventilation : 97,9%	équivalent à	ventilation : 97,7%	supérieur à	ventilation : 95,9%
Indication de la présence d'une ventilation dans la salle de bain :	VENTSDB		VENTSDB0612		
	N = 5982		N = 5973		N = 5950
	pas de ventilation : 6,0%	inférieur à	pas de ventilation : 19,2%	supérieur à	pas de ventilation : 17,6%
	ventilation : 94%	supérieur à	ventilation : 80,8%	inférieur à	ventilation : 82,4%
Indice de l'état de l'installation électrique :	ELECI		ELECI0612		
	N = 5992		N = 5992		N = 5997
	dangerosité : 9,7%	équivalent à	dangerosité : 9,7%	inférieur à	dangerosité : 12,3%
	valable : 90,3%	équivalent à	valable : 90,3%	supérieur à	valable : 87,7%
Indice de salubrité du logement :	INDSALL		INDSALL0612		
	N = 6020 Moyenne : 9,81 Ecart-type : 4,45 Mode : 13 Min : -13 Max : 13	supérieur à	N = 5827 Moyenne : 9,33 Ecart-type : 4,65 Mode : 13 Min : -13 Max : 13	inférieur à	N = 5908 Moyenne : 9,65 Ecart-type : 4,25 Mode : 13 Min : -13 Max : 13

suite du tableau page suivante

	EQH 2006-2007 (indice créé en 2007)	relation statistique	EQH 2006-2007 (indice comparable)	relation statistique	EQH 2012- 2013 (indice comparable)
INDICE de SALUBRITE bâtiment et logement :	CINDSALUDEF		CINDSALU0612		
	N = 6020		N = 5559		N = 5638
	très mauvais : 4,6%	équivalent à	très mauvais : 3,9%	supérieur à	très mauvais : 2,7%
	mauvais : 4,9%	supérieur à	mauvais : 3,7%	supérieur à	mauvais : 2,0%
	moyen : 28,3%	supérieur à	moyen : 20,7%	supérieur à	moyen : 18,7%
	bon : 25,1%	équivalent à	bon : 25,7%	équivalent à	bon : 27,1%
	très bon : 37,1%	inférieur à	très bon : 46,0%	inférieur à	très bon : 49,4%

Source : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013

Champ : ensemble des ménages enquêtés pour lesquels le logement peut être évalué, critère par critère, en termes de salubrité.

Annexe 2 Comparabilité des indices de qualité

Pour se prononcer sur l'évolution de l'indice de qualité entre les deux enquêtes sur la qualité de l'habitat, il convient de disposer d'indices comparables, c'est-à-dire dont le contenu et la construction sont identiques. Quelques modifications ayant été apportées au questionnaire pour l'édition 2012-2013 de l'enquête, notamment, par exemple, le retrait des questions relatives à la pollution intérieure, il convient de recalculer l'indice de qualité pour l'édition 2006-2007 de l'enquête. Ce re-calcul permet de faire une sorte de pont entre l'évaluation de la qualité réalisée à l'époque, avec le plus d'informations disponibles, et l'évaluation de la qualité telle qu'elle peut être faite aujourd'hui étant donné les informations disponibles.

Ainsi, d'une part, le Tableau 2 présente :

- Les indices créés en 2007 (Monnier *et al.*, 2007) ;
- Les indices recalculés sur les données de l'EQH 2006-2007 afin qu'ils soient comparables avec ceux pouvant être calculés sur les données de l'EQH 2012-2013 ;
- Les indices calculés sur les données de l'EQH 2012-2013.

D'autre part, le Tableau 2 présente la relation statistique entre ces indices. L'ensemble de l'étude étant consacré à l'analyse des indices comparables, il s'agit, dans cette annexe, de se focaliser sur la comparaison des indices créés initialement à ceux re-calculés pour la présente étude (la construction de l'indice de qualité est détaillée dans les documents techniques DT 2013-01 et DT 2013-02).

La modification la plus importante réside dans la disparition d'un sous-indice : les variables permettant de calculer l'indice de pollution intérieure ne figurent pas dans le questionnaire de l'édition 2012-2013 de l'enquête sur la qualité de l'habitat. Le poids relatif de ce sous-indice a été réparti à égalité sur les sous-indices restant (l'indice d'équipement du bâtiment et du logement et l'indice de nuisances) afin de constituer l'indice d'équipement et d'environnement. La seconde modification concernant l'indice d'équipement du bâtiment et du logement ; cependant, en dépit du re-calcul du fait de deux variables non-disponibles pour la comparabilité¹², on observe une moyenne similaire entre l'indice initial et l'indice re-calculé.

Globalement, l'application des critères actuels afin de rendre l'indice de qualité comparable entre les deux enquêtes amène à voir la situation de 2006-2007 de manière moins favorable qu'à l'époque de création des indices. En effet, les proportions des ménages disposant d'un logement dont la qualité est « moyenne » ou « très mauvaise » ont respectivement augmenté de 1,9 et 8,1 points de pourcentage. Sans re-calcul de l'indice de salubrité en tenant compte des modifications dans le questionnaire, cela amènerait à voir un *statu quo* en termes de qualité. La comparabilité permet de souligner une certaine amélioration globale, même s'il convient de nuancer les résultats afférents à l'indice de qualité en raison de la non-représentativité de l'échantillon d'étude (cf. Encadré 1).

¹² Cela concerne la variable d'isolation acoustique des murs et des planchers mitoyens des logements voisins, ainsi que la variable d'appréciation globale de la circulation.

Tableau 2 – L'indice de qualité : comparaison de l'indice initial et des indices comparables

	EQH 2006-2007 (indices créés en 2007)	relation statistique	EQH 2006-2007 (indices comparables)	relation statistique	EQH 2012-2013 (indices comparables)
Indice d'équipement bâtiment et logement :	INDEQUIP		INDEQUIP0612		
	N = 6020 Moyenne : 5,56 Ecart-type : 7,65 Mode : 6 Min : -17 Max : 18	supérieur à	N = 5285 Moyenne : 3,30 Ecart-type : 10,09 Mode : 18 Min : -18 Max : 18	inférieur à	N = 5094 Moyenne : 4,62 Ecart-type : 9,57 Mode : 9 Min : -18 Max : 18
Indice de nuisances :	NUISI		NUISI0612		
	N = 6012		N = 6013		N = 6016
	3 nuisances ou plus : 22,6%	équivalent à	3 nuisances ou plus : 22,6%	supérieur à	3 nuisances ou plus : 5,9%
	1 ou 2 nuisances : 48,2%	équivalent à	1 ou 2 nuisances : 48,2%	inférieur à	1 ou 2 nuisances : 63,0%
pas de nuisance : 29,2%	équivalent à	pas de nuisance : 29,3%	inférieur à	pas de nuisance : 31,1%	
Indice de pollution intérieure :	POLLI		-		
	2 soucis de santé ou plus : 2,3%				
	1 ou 2 soucis de santé : 4,0%				
	pas de souci de santé en raison de pollutions intérieures : 93,7%	-		-	
Indice d'équipement et d'environnement :	INDEQUENVI		INDEQUENVI0612		
	N = 6020 Moyenne : 7,46 Ecart-type : 8,46 Mode : 7 Min : -22 Max : 24	supérieur à	N = 5285 Moyenne : 2,85 Ecart-type : 11,92 Mode : 18,29 Min : -24 Max : 24	inférieur à	N = 5094 Moyenne : 4,66 Ecart-type : 11,27 Mode : 8 Min : -24 Max : 24

suite du tableau page suivante

	EQH 2006-2007 (indices créés en 2007)	relation statistique	EQH 2006-2007 (indices comparables)	relation statistique	EQH 2012-2013 (indices comparables)
Indice de qualité global :	CINDQUALGL		CINDQUALHAB0612		
	N = 6020		N = 4963		N = 4928
	très mauvais : 5,7%	inférieur à	très mauvais : 7,6%	supérieur à	très mauvais : 5,0%
	mauvais : 5,9%	équivalent à	mauvais : 6,8%	supérieur à	mauvais : 4,8%
	moyen : 33,2%	inférieur à	moyen : 41,3%	supérieur à	moyen : 39,0%
	bon : 32,6%	supérieur à	bon : 25,5%	inférieur à	bon : 32,0%
très bon : 22,5%	supérieur à	très bon : 18,7%	équivalent à	très bon : 19,2%	

Source : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013

Champ : ensemble des ménages enquêtés pour lesquels le logement peut être évalué, critère par critère, en termes de qualité.